



## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 juin 2021 à 19 h**

Considérant l'état d'urgence sanitaire et les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, **cette séance se tiendra à huis clos, par vidéoconférence qui sera accessible par webdiffusion en direct, et par la suite en différé.**

Malgré l'article 44 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

### **Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public**

Pour s'inscrire il faut aller sur le site [Montreal.ca](http://Montreal.ca), choisir l'arrondissement Outremont, se rendre à la section « Conseil d'arrondissement et consultations publiques », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne.

La question doit être reçue avant 18 h le jour même de la séance. Après ce délai, la question sera automatiquement inscrite à la séance ordinaire suivante. Un accusé de réception sera envoyé après l'inscription. L'heure de réception à l'arrondissement prévaut sur l'heure d'envoi du formulaire;

Pour envoyer une pièce jointe, vous devez transmettre votre question et la pièce jointe à l'adresse : [secretariat.outremont@montreal.ca](mailto:secretariat.outremont@montreal.ca)

## **ORDRE DU JOUR**

### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot de Maire et des élu(e)s
- 10.03** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021, à 19h

- 10.04** Période de questions des citoyens
- 10.05** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2021, à 19 h

## **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Octroyer à Les Services EXP inc. un contrat de services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la réfection et le réaménagement des installations sportives et récréatives du parc Beaubien à Outremont, pour un montant de 256 711.18 \$ taxes incluses - Appel d'offres public OUT-SP13-21. Autoriser un budget de contingences de 25 671.12 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense totale maximale de 282 382.30 \$ taxes incluses. - Dépense provenant du PTI
- 20.02** Octroyer un contrat de service professionnel, de gré à gré, à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille, pour une somme maximale de 29 031 \$, taxes applicables incluses, pour la réalisation de projet en agriculture urbaine et approuver le projet de convention à cette fin - Dépense provenant du Fonds de transition écologique
- 20.03** Addenda - Octroyer un contrat gré à gré à l'organisme à but non lucratif Horizon Travail pour les services de gestion d'une brigade de propreté sur une période de 22 semaines pour un montant de 85 610.89 \$ incluant les taxes pour l'avenue Laurier, une partie des avenues Van Horne et Bernard. Dépense provenant d'une subvention Soutien piétonnisation 2021 et du surplus budgétaire
- 20.04** Accorder une contribution financière non récurrente, à même le surplus libre, d'un montant de 2 000 \$, toutes taxes applicables incluses, le cas échéant, à l'organisme à but non lucratif Ado-Spectrum pour l'année 2021 / Approuver le projet de convention l'organisme / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention
- 20.05** Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement - Dépense provenant du budget de fonctionnement
- 20.06** Accorder un soutien financier totalisant la somme 82 782 \$, soit 41 391 \$ par année, à trois organismes à but non lucratif ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les 5 projets de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions

- 20.07** Accorder un soutien financier de 16 380 \$ à la « Table de quartier d'Outremont », pour la période 2021-2022 afin d'appuyer son démarrage conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. / Approuver le projet de convention avec la Maison des jeunes d'Outremont à titre de fiduciaire / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions / Dépense assumée par la Ville-Centre dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)
- 20.08** Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 3 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Grandes Oreilles pour le projet « Les minutes musicales de Grandes Oreilles » / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de fonctionnement
- 20.09** Octroi à la demande des élu.e.s de contributions financières non récurrentes au montant de 40 547.14 \$ dans le cadre du programme Écoles en transition écologique

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux visant le réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2021
- 30.02** Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2021
- 30.03** Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2021
- 30.04** Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2021
- 30.05** Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2021
- 30.06** Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)
- 30.07** Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2020
- 30.08** Réaffectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020

## **40 – Réglementation**

- 40.01** Adoption - Règlement modifiant l'annexe « A » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont
- 40.02** Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale AO-XXX
- 40.03** Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats (1176)
- 40.04** Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement de zonage (1177)
- 40.05** Édicter une ordonnance autorisant l'implantation et l'aménagement de rues actives et familiales sur l'avenue Marsolais et le Boulevard du Mont-Royal du 14 juin au 1<sup>er</sup> novembre 2021 inclusivement et ce, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)
- 40.06** Édicter une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le mardi 15 juin 2021 et mercredi 16 juin 2021, de 8 h à 15 h 30, la fermeture de l'avenue Stuart entre les avenues Van Horne et Lajoie
- 40.07** Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 132 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), une modification de l'article 114, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité pour l'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, jusqu'au 6 juillet 2021. Après cette date, les tarifs prévus à l'article 114 de la sous-section VI du Règlement sur les tarifs (AO-513) (exercice financier 2021) seront revus conformément aux indications de la Direction Régionale de la santé publique

## **47 – Urbanisme**

- 47.01** Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, quant à une demande d'occupation permanente du domaine public, et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public
- 47.02** Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 175, avenue Querbes, au 35, avenue Beloeil, au 90, avenue Vincent d'Indy, au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, au 760, avenue Wiseman, 1728, avenue du Manoir, au 927, avenue Davaar et au 6145, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

## **60 – Information**

- 60.01** Prendre acte de la décision 500-17-113483-203 de la Cour Supérieure rendue le 16 mars 2021 et de la décision 500-09-029461-217 de la Cour d'appel du Québec rendue le 21 mai 2021

## **65 – Avis de motion des élus**

- 65.01** Motion de la conseillère Valérie Patreau - Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1210465001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à Les Services EXP inc. un contrat de services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la réfection et le réaménagement des installations sportives et récréatives du parc Beaubien à Outremont, pour un montant de 256 711.18\$ taxes incluses - Appel d'offres public OUT-SP13-21. Autoriser un budget de contingences de 25 671.12 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense totale maximale de 282 382.30 \$ taxes incluses. - Dépense provenant du PTI

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**D'AUTORISER** une dépense de 256 711.18\$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la réfection et le réaménagement des installations sportives et récréatives du parc Beaubien à Outremont;

**D'OCTROYER** à Les Services EXP inc. un contrat de services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la réfection et le réaménagement des installations sportives et récréatives du parc Beaubien à Outremont, pour un montant de 256 711.18\$ \$ taxes incluses;

**D'AUTORISER** une dépense de 25 671.12\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

**D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 19:42

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1210465001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à Les Services EXP inc. un contrat de services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la réfection et le réaménagement des installations sportives et récréatives du parc Beaubien à Outremont, pour un montant de 256 711.18\$ taxes incluses - Appel d'offres public OUT-SP13-21. Autoriser un budget de contingences de 25 671.12 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense totale maximale de 282 382.30 \$ taxes incluses. - Dépense provenant du PTI

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de réfection et de réaménagement des installations sportives et récréatives du parc Beaubien à Outremont, l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal a lancé un appel d'offres public afin de retenir les services d'un architecte paysagistes et d'ingénieurs ayant pour mandat de planifier et concevoir ce projet, et d'en surveiller la réalisation.

La pratique sportive est en croissance à Outremont. Le développement est empêché par le manque d'infrastructures aux normes, de qualité et sécuritaire. La création d'un pôle d'activité physique est une action clef à des fins d'activités ludiques pour les enfants des écoles avoisinantes et du camp de jour. Récemment les besoins ont été confirmés dans le cadre des consultations (sondage et groupe focus) dans la foulée de l'élaboration de notre Plan directeur des parcs et bâtiments (en cours de réalisation)

Plus d'une cinquantaine de logements sociaux verront le jour à Outremont, destinés aux familles à moyens et faibles revenus. L'offre de service publique sera encore davantage sollicitée. D'après le dernier recensement (2016), la population de l'arrondissement est à la hausse (progression de 1,6 % entre 2011 et 2016) et les développements immobiliers actuellement en cours sur le territoire font entrevoir une augmentation de plus de 10 % de la population totale de l'arrondissement, notamment due au développement actuel de l'ancienne gare de triage d'Outremont, qui d'ici les 12 prochaines années va offrir une capacité de logements de plus 13 % supérieure à l'offre actuelle dans l'arrondissement. Nombreux de ces logements seront des logements locatifs, s'adressant à des familles, dont plusieurs en format coopératif, mettant ainsi de la pression sur les parcs et les installations sportives disponibles à proximité.

Le terrain de soccer actuel, situé au parc Beaubien au coeur même de l'Arrondissement, est en très mauvais état. Après plus de 18 ans d'utilisation, la surface synthétique actuelle a dépassé sa vie utile depuis quelques années, les zones de dégagements ne sont pas conformes aux normes, il n'y a pas d'éclairage et une nouvelle clôture doit être installée. Le terrain existant ne répond pas aux normes de la Fédération internationale de Football association (FIFA). Le nouveau terrain offrira une surface de qualité, sécuritaire, conforme aux normes pour le jeu à 4-7 et 11 joueurs. Il sera construit approximativement au même endroit que le terrain existant. À la demande des familles, l'usage sera multisports.

Le terrain de basket au parc Beaubien est en très mauvais état. La surface n'est pas plane, le revêtement est abîmé, les paniers sont désuets, les dimensions ne sont pas aux normes et il n'y a aucun lignage, ni estrade. Pour répondre aux besoins des jeunes d'Outremont, l'arrondissement souhaite construire un terrain de basketball adéquat. Les installations multisports comprendront un terrain de basketball standard et deux zones pour la pratique du jeu à 3 contre 3 ou pour le jeu libre. La dalle de béton fini acrylique accueillera une patinoire l'hiver.

La butte de glissade hivernale du parc Beaubien doit être améliorée pour devenir accessible aux tous petits. Le dénivelé important de la pente entraîne une glisse trop rapide et la remontée est trop difficile. Certaines familles avec jeunes enfants improvisent une zone de départ au coeur de la grande pente, ce qui démontre le besoin d'améliorer l'aire de glissade pour les enfants. La zone de remontée étant difficile, plusieurs glisseurs remontent à même la pente. La pente sera adouci et une aire de remontée plus facile sera aménagée. La configuration actuelle demande de retirer la clôture du terrain de soccer l'hiver. Cette situation n'est pas idéale et n'est pas sécuritaire. L'option de modifier la topographie de la butte et réorienter la descente vers l'intérieur du parc sera étudiée.

Le but de ce contrat est d'obtenir des services professionnels afin d'assister l'arrondissement d'Outremont dans sa mission, qui vise à mettre en valeur les installations sportives et récréatives du parc Beaubien et à consolider les aménagements existants. L'ajout de terrains de pétanque et de stations d'entraînement pour adultes seront également analysés.

Le présent Projet consiste à proposer des aménagements viables, pérennes et sécuritaires en respect du milieu environnant. Ces aménagements seront développés en intégrant les principes de développement durable et de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+). Cette dernière analyse permettra d'améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'efficacité des services.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

## **DESCRIPTION**

L'Adjudicataire doit prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture de paysage, en ingénierie, en arpentage et géomatique, en analyse environnementale et étude géotechnique et autres expertises requises par son mandat pour toutes les phases du projet.

Les professionnels doivent entre autre :

- respecter le caractère identitaire de chaque site;
- préserver et consolider le patrimoine paysager et bâti;
- favoriser des interventions pérennes;

- assurer la mise aux normes des aménagements en lien avec leur usage actuel et futur;
- améliorer la fonctionnalité des lieux tout en développant des aménagements adaptés aux usages actuels;
- créer des aménagements permettant un entretien et une gestion efficiente.

## JUSTIFICATION

Afin de mandater une firme de consultant en architecture du paysage et en ingénierie pour la réfection et le réaménagement des installations sportives et récréatives du parc Beaubien à Outremont, l'arrondissement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique SEAO le 19 avril 2021. Une seule (1) firme a déposé une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 mai 2021, à 14h00.

La seule soumission a été analysée par un comité de sélection réuni à cette fin en ayant recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur divers critères relatifs au mandat proposé. Le comité de sélection qui s'est réuni le 26 et 31 mai 2021 a procédé, dans un premier temps, à l'analyse de la soumissions relativement aux critères exigés dans la grille d'évaluation de l'appel d'offres. Le seul soumissionnaire a obtenu un pointage supérieur à 70 points au résultat intérimaire et son enveloppe contenant les prix a été ouverte afin de procéder à l'application de la formule déterminant la pointage final. L'entreprise suivante a déposé une proposition conforme, voici les résultats de l'analyse:

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>	
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>Pointage intérimaire</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
<b>1</b>			<b>Pointage final</b>
	Les Services EXP Inc.		256 711.18 \$
	Estimation professionnelle par le responsable du dossier		286 000.00 \$
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>256 711.18\$</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>0\$</b>
	<i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>		0%
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>0\$</b>
	<i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		0%
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>-29 288.82\$</b>
	<i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		-10%
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>0\$</b>
	<i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		0%

Le comité de sélection recommande d'octroyer le contrat à la firme Les Services EXP inc., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation, pour un contrat de services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la réfection et le réaménagement des installations sportives et récréatives du parc Beaubien à Outremont, pour un montant de 256 711.18\$ \$ taxes incluses - Appel d'offres public OUT-SP13-21.

Les services professionnels étaient estimés à 286 000.00\$. L'écart entre l'estimation et le

plus bas soumissionnaire est de -29 288.82\$ et correspond à -10%. L'estimation professionnelle est basé sur une estimation de classe D du coût des travaux de construction. Nous constatons que le montant soumis par le plus bas soumissionnaire est moindre en comparaison avec l'estimation. Nous justifions cet écart par la volatilité du marché.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une budget de contingence de 10% du contrat, soit 25 671.12\$ est requise afin de soutenir l'arrondissement en cas d'imprévu lors de la réalisation du mandat. Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet sera conçu en respectant les principes de développement durable suivants :  
Gestion des déchets de démolition et de construction avec priorisation du recyclage;  
Retrait des finis comportant de l'amiante ou du plomb;  
Ajout d'installations adaptées à l'accessibilité universelle.

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain Fiset  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-02-23

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1217378005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de service professionnel, de gré à gré, à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille, pour une somme maximale de 29 031 \$, taxes applicables incluses le cas échéant, pour la réalisation de projets d'agriculture urbaine et le projet vélo ainsi que d'approuver le projet de convention de services à cette fin - dépense provenant du Fonds de transition écologique

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

**D'OCTROYER** un contrat de services professionnels à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation de projets d'agriculture urbaine et un projet vélo pour un montant de 29 031 \$, taxes applicables incluses le cas échéant, se terminant le 31 octobre 2021;

**D'AUTORISER** une dépense à cette fin de 29 031 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à l'organisme à but non lucratif Outremont en famille pour la réalisation de projets d'agriculture urbaine et un projet vélo;

**D'APPROUVER** la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme à but non lucratif Outremont en famille, établissant les modalités et conditions du projet;

**D'AUTORISER** la directrice d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-03 13:43

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217378005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de service professionnel, de gré à gré, à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille, pour une somme maximale de 29 031 \$, taxes applicables incluses le cas échéant, pour la réalisation de projets d'agriculture urbaine et le projet vélo ainsi que d'approuver le projet de convention de services à cette fin - dépense provenant du Fonds de transition écologique

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite mettre de l'avant des projets d'agriculture urbaine sur le territoire et requiert les services de l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille. L'organisme à but non lucratif Outremont en Famille a présenté une offre de services pour la réalisation d'activités d'animation et l'entretien, dans le cadre d'un projet d'agriculture urbaine dans l'arrondissement d'Outremont. L'arrondissement souhaite octroyer un contrat de service professionnel, de gré à gré, à Outremont en Famille, pour une somme maximale de 29 031 \$, toutes taxes applicables incluses, pour la réalisation de projet d'agriculture urbaine « Un jardin dans mon Îlot» ainsi que le projet « Un vélo dans mon Îlot » et « Cultivons Outremont ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**D22 05377002 du 19 juillet 2020**

Octroyer un contrat de service professionnel, de gré à gré, à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille, pour une somme maximale de 5 000 \$, taxes applicables incluses, pour la réalisation du projet d'agriculture urbaine « Un jardin dans mon îlot » à l'Îlot Saint-Viateur, et approuver le projet de convention à cette fin

**DESCRIPTION**

Le projet « un jardin dans mon îlot » consiste à réaliser des ateliers et activités d'animation, dans les jardins collectifs qui seront aménagés, d'agriculture urbaine pendant la période estivale et au début de l'automne 2021. Une animatrice invitera les résident.e.s à prendre part à la plantation et à l'entretien des bacs ou encore dans les lieux dédiés. À l'îlot Saint-Viateur, les bacs seront organisés selon des types de plants différents par exemple des aromates ou encore des fleurs à Monarques. De plus, des activités pédagogiques liées à la transition écologique et à l'agriculture urbaine seront explorées. Des activités ludiques seront aussi mises de l'avant pour offrir au Centre de la Petite Enfance (CPE) une première expérience positive avec l'agriculture urbaine. Il sera aussi attendu qu'une collaboration soit développée avec l'animateur horticole embauché par l'arrondissement d'Outremont, afin

qu'au besoin cette ressource puisse donner des conseils à Outremont en Famille et leur transmettre les meilleures pratiques de plantation et de soin d'un jardin potager. Cette année, Outremont en Famille aura la responsabilité d'animer et d'entretenir deux nouveaux sites : le jardin collectif au parc Beaubien ainsi que le jardin collectif près de la mairie de l'arrondissement. Ils auront la tâche d'entretenir pour la saison complète ainsi que de procéder à la récolte et à la fermeture de ces lieux en automne. Aussi, dans le cadre du contrat de service de gré à gré, nous avons choisi d'y inclure le projet « un vélo dans mon Îlot » qui en est à sa deuxième édition. Ce projet se déroulera à l'îlot Saint-Viateur pour les familles et les enfants de l'arrondissement, Outremont en Famille mettra sur pied un parcours d'apprentissage à vélo, grâce à du mobilier qu'ils ont obtenu dans le cadre d'une subvention reçue par Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM). Cet aménagement permettra d'apprendre le code de la sécurité routière à vélo en plus des tenir des ateliers de réparation de vélo qui auront lieu chaque semaine. Ces projets vont permettre de mettre à la disposition de la population, en accès libre et volontaire, des lieux propices qui permettront de s'approprier le domaine public en ayant l'opportunité d'y faire pousser des végétaux comestibles.

Finalement, Outremont en Famille prendra part à l'événement Cultivons Outremont qu'organise l'arrondissement ils organiseront une activité d'animation aussi ils seront présents pour transmettre des conseils concernant la plantation de végétaux et l'entretien de base de ces plants.

## JUSTIFICATION

Le contrat de gré à gré avec l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour le volet agriculture urbaine comprend le projet « Un jardin dans mon Îlot », le projet « Un vélo dans mon Îlot » et le volet animation de l'événement Cultivons Outremont d'une valeur de 29 031 \$.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant octroyé dans le cadre de ce contrat de service sera pris à même le surplus du Fonds de Transition écologique de l'arrondissement. L'attribution de ce montant n'engendre aucuns frais récurrents. Le montant totale de frais de contingence et des frais de gestion sont inclus dans le montant demandé par Outremont en Famille. La contingence totale et les frais de gestion sont assumé par l'arrondissement d'Outremont.

Projet	Convention de service - portion d'arrondissement d'Outremont	Contingence	Frais de gestion	Montant demandé
Un jardin dans mon Îlot	9 555 \$	2 907 \$	4 361 \$	16 823 \$
Un vélo dans mon Îlot	4 876 \$	1 745 \$	2 617 \$	9 238 \$
Cultivons Outremont	2 616 \$	-	354 \$	2 970 \$
Total	17 047 \$	4 652 \$	7 332 \$	29 031 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le Plan de climat 2020 - 2030 - particulièrement l'action numéro 8 qui se lit comme suit : «Sensibiliser la population montréalaise à la transition écologique en priorisant la résilience des personnes en situation de vulnérabilité ». Outremont en Famille développe un volet éducatif afin d'outiller les familles et les jeunes enfants à l'agriculture urbaine et au transport actif. Ils déploient des efforts soutenus afin de transmettre des connaissances qui s'inscrivent dans des changements durables au mode de vie des

citoyennes et citoyens d'Outremont. Ce projet prendra en compte l'analyse différenciée selon le sexe (ADS+) notamment en rendant accessible les activités à toute la population outremontaise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le contexte de crise actuel, tout report de soutien financier aurait un impact majeur sur le milieu communautaire de l'arrondissement d'Outremont qui vivra, dans les prochains mois, des impacts financiers, alors que plusieurs de leurs activités ont dû être annulées ou adaptées.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_ du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

Fanny CHARETTE-GAGNON  
Agente de développement d'activités  
culturelles, physiques et sportives

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1215069011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Octroyer un contrat gré à gré à l'organisme à but non lucratif Horizon Travail pour les services de gestion d'une brigade de propreté sur une période de 22 semaines pour un montant de 85 610,89 \$ incluant les taxes pour l'avenue Laurier, une partie des avenues Van Horne et Bernard. Dépense provenant d'une subvention Soutien piétonnisation 2021 et du surplus budgétaire

Il est recommandé

**DE VERSER** la convention de services liant les parties au dossier décisionnel autorisant le versement d'une subvention de 85 610.89 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif Horizon Travail pour les services de gestion d'une brigade de propreté pour une période de 22 semaines entériné le 3 mai 2021 (CA21 16 0128);

**D'AUTORISER** le Maire de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer la convention pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-03 13:56

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1215069011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Octroyer un contrat gré à gré à l'organisme à but non lucratif Horizon Travail pour les services de gestion d'une brigade de propreté sur une période de 22 semaines pour un montant de 85 610,89 \$ incluant les taxes pour l'avenue Laurier, une partie des avenues Van Horne et Bernard. Dépense provenant d'une subvention Soutien piétonnisation 2021 et du surplus budgétaire

**CONTENU****CONTEXTE**

Il s'agit de verser au dossier décisionnel autorisant le versement d'une subvention de 85 610.89 \$ à l'organisme à but non lucratif Horizon Travail pour les services de gestion d'une brigade de propreté entériné le 3 mai 2021 (CA21 16 0128) la convention de services liant les parties et d'autoriser le Maire de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ninon MEUNIER  
secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1215069011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat gré à gré à l'organisme à but non lucratif Horizon Travail pour les services de gestion d'une brigade de propreté sur une période de 22 semaines pour un montant de 85 610,89 \$ incluant les taxes pour l'avenue Laurier, une partie des avenues Van Horne et Bernard. Dépense provenant d'une subvention Soutien piétonnisation 2021 et du surplus budgétaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2006, la Ville de Montréal embauche, durant la période estivale, des brigadiers à la propreté affectés à l'enlèvement des déchets, au nettoyage du mobilier urbain ainsi qu'au balayage des trottoirs. Ces ressources temporaires s'ajoutent aux employés réguliers de la Ville pour améliorer la propreté dans les secteurs très achalandés ou difficiles d'accès pour les appareils de nettoyage mécanisés.

Dans le cadre de ce programme intensif de propreté piloté par le Service de la concertation des arrondissements, l'arrondissement d'Outremont bénéficiera encore une fois cette année d'une bridage dite « alternée » qui effectuera des interventions sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre l'avenue Wiseman et la rue Hutchison incluant les approches des ruelles perpendiculaires et ce, à raison de quatre (4) heures trois (3) fois semaine du 1er juin au 31 octobre.

Compte tenu du franc succès qu'a connu la brigade l'année dernière, la Direction de l'arrondissement désire étendre les interventions de propreté sur une plus grande superficie, soit sur l'avenue Laurier, sur la partie piétonne de l'avenue Bernard et sur l'autre partie de l'avenue Van Horne afin d'offrir des artères commerciales plus propres et accueillantes, où il est agréable de magasiner, de travailler et de se divertir. Pour ce faire, la Direction de l'arrondissement désire donc octroyer un contrat gré à gré à l'organisme à but non lucratif *Horizon Travail* à cet effet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Embauche d'une brigade de propreté

Mandat

Améliorer la propreté dans les secteurs très achalandés ou difficiles d'accès pour les appareils de nettoyage mécanisés en enlevant des déchets ainsi qu'en balayant des trottoirs.

#### Période

22 semaines du début du mois de mai à la mi octobre 2021

#### Coûts

Avenue Laurier et Van Horne : 31 986,05 \$

Avenue Bernard : 53 624,34 \$

#### Horaire

Avenue Laurier

Trois (3) journées de quatre (4) heures

Avenue Van Horne

Trois (3) journées de quatre (4) heures

Avenue Bernard

Quatre (4) journées de quatre (4) heures

### **JUSTIFICATION**

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total pour ce projet est de 85 610,89 \$ incluant les taxes.

La provenance des fonds sera ventilée comme suit :

- Subvention Soutien piétonnisation 2021 : 25 000 \$
- Surplus budgétaire : 60 610,39 \$

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi de ce contrat s'intègre au Plan climat 2020-30 en suivant l'orientation suivante :

- Chantier B - Mobilité, urbanisme et aménagement
- Action 17 - Aménager des quartiers vivants, à échelle humaine et adaptés aux changements climatiques

Entretenir les lieux publics et privés et les infrastructures en tenant compte des changements climatiques.

La réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages vise une protection accrue de l'environnement et accentue le sentiment de sécurité des citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire\_ du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Chef de division - Circulation et  
occupation du domaine public

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-14

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1217378004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente, à même le surplus libre, d'un montant de 2 000 \$, toutes taxes applicables incluses, le cas échéant, à l'organisme à but non lucratif Ado-Spectrum pour l'année 2021 / Approuver le projet de convention l'organisme / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

1. **D'ACCORDER** une contribution financière non récurrente de 2000 \$ à Ado-Spectrum pour le projet du camp de jour estival et le projet répit et aide aux devoirs;
2. **D'APPROUVER** un projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et l'organisme Ado-Spectrum, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. **D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;
4. **D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-03 12:37

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217378004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente, à même le surplus libre, d'un montant de 2 000 \$, toutes taxes applicables incluses, le cas échéant, à l'organisme à but non lucratif Ado-Spectrum pour l'année 2021 / Approuver le projet de convention l'organisme / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont autorise ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'organisme à but non lucratif a déposé une demande officielle au cabinet des élus pour l'obtention d'une contribution financière pour le projet : Camp de jour estival/ Répit et aide aux devoirs d'une valeur de 2 000 \$. Suite à l'analyse de leur demande, il est recommandé d'accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à Ado-Spectrum pour leur programmation 2021, et ce, à même le surplus libre pour l'année financière 2021. L'organisme a déposé, parallèlement à la demande formulée au cabinet, une demande de subvention pour le projet «Trouve ta voie», dans le cadre du Fonds Diversité et Inclusion pour enfants et familles vulnérables.

**JUSTIFICATION**

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme. Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 2 000 \$ sera imputée à même le surplus libre.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire\_ du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fanny CHARETTE-GAGNON  
Agente de développement d'activités  
culturelles, physiques et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-21

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1218477002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la culture et de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement – Dépense provenant du budget de fonctionnement.

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron conditionnelle à la réalisation du projet «Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement et ce, à même le budget de fonctionnement;

D'imputer cette dépense selon les informations figurant au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 16:56

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218477002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la culture et de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement – Dépense provenant du budget de fonctionnement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont dispose d'un budget pouvant être distribué sous forme de subventions ou de commandites à différents organismes du milieu. la Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie s'est dotée d'une politique de soutien aux projets spéciaux afin d'analyser avec des paramètres et des objectifs clairs les demandes de subvention reçues. La *Politique de soutien logistique et de soutien aux projets spéciaux des organismes* a été adoptée par le conseil d'arrondissement le 2 février 2015.

L'arrondissement entend ainsi reconnaître l'action menée dans son milieu par certains organismes en leur versant une assistance financière directe et/ou en les supportant sur le plan de la logistique.

Les buts de cette politique sont les suivants :

- Supporter financièrement les interventions d'organismes du milieu
- Favoriser une utilisation équitable et appropriée des fonds publics
- Permettre une discrimination positive à l'intérieur des demandes d'assistance financière reçues
- Supporter techniquement ou financièrement les activités d'organismes du milieu
- Appuyer les groupes se distinguant dans leur discipline respective.

De plus, la *Politique de soutien logistique et de soutien aux projets spéciaux des organismes* identifie le type de subvention admissible, les critères d'attribution, l'accessibilité, les exclusions, les dates prévues pour le dépôt et l'analyse des demandes, les exigences, les paramètres d'évaluation des demandes ainsi que la constitution du comité d'attribution des subventions.

L'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron a déposé une demande de contribution financière dans le cadre de cette politique pour la réalisation de son projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron ». Cet organisme s'est donné comme mission de contribuer à l'appréciation des arts par le public en offrant des spectacles, des expositions, des présentations, des événements liés à l'art public, en s'inspirant de la pensée artistique et sociale de Marcelle-Ferron.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA20 16 0193 - 2 juillet 2020** : Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement.

**CA19 16 0309 - 3 septembre 2019** : Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron pour la réalisation du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement.

**CA18 16 0178 - 4 juin 2018** : Accorder une contribution financière d'un montant de 500 \$ aux « Amis de la place Marcelle-Ferron » pour la réalisation du projet « Les Bancs publics » présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement; Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA16 16 0140 - 2 mai 2016** : D'accorder, sous réserve des conditions décrites au dossier décisionnel, une contribution financière d'un montant de 500 \$ aux « Amis de la place Marcelle-Ferron » pour la réalisation du projet « Les Glaces » présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement; D'autoriser une dépense à cette fin de 500 \$ provenant du budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA15 16 0040 - 2 février 2015** : Adopter la politique de soutien financier et logistique aux projets spéciaux des organismes partenaires de l'arrondissement d'Outremont, jointe au dossier décisionnel.

## DESCRIPTION

L'organisme a déposé une demande de soutien logistique ainsi que d'une contribution financière d'un montant de 500 \$ pour la réalisation de son projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron », dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement. La contribution de l'arrondissement est conditionnelle à la réalisation de l'événement, en cas d'urgence sanitaire empêchant l'événement, l'argent sera remboursé par l'organisme.

Un comité d'attribution composé de madame France Genest, chef de division - Culture et bibliothèque, de Sebastian Abalos, agent culturel, et de Christian Dumont, agent de projet - Événements spéciaux et promotion, s'est réuni le 19 mai 2021 afin d'analyser la demande soumise et d'émettre ses recommandations. Tel qu'indiqué à la fiche informative jointe en pièce confidentielle au présent sommaire, le comité recommande l'octroi de la contribution de 500 \$ ainsi que le prêt de matériels, à savoir un tapis vert, 60 chaises, deux grandes tables et le système de diffusion sonore incluant les haut-parleurs. Le comité recommande de ne pas accorder le transport du matériel du chalet du parc Saint-Viateur à la place Marcelle-Ferron. Considérant la situation reliée à la pandémie et la disponibilité des équipes, il ne sera pas possible d'assurer le transport du matériels.

Le transport du matériel prêté entre le chalet du parc Saint-Viateur et la place Marcelle-Ferron, le montage, le démontage et l'entreposage du matériel seront effectués par l'organisme.

Les projections de films sont prévues les 11 et 18 juin, 27 août et 3 septembre 2021 à la place Marcelle-Ferron entre 19 h 30 et 22 h. En cas de pluie, les projections se tiendront le lendemain. Le montage s'effectuera de 17 h à 19 h et le démontage s'effectuera entre 22 h

et 23 h. Selon les mesures sanitaires en vigueur, l'organisme utilisera au besoin l'espace extérieur au pavillon du parc Saint-Viateur pour les projections.

## **JUSTIFICATION**

La demande réponds aux critères et aux exigences de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux des organismes.

L'événement « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » présenté par Les Amis de la place Marcelle-Ferron est un événement rassembleur de nature à créer un sentiment d'appartenance et favorisant la participation citoyenne aux activités culturelles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **1 ) Contribution financière**

Versement d'une contribution financière de 500 \$ couvrant 41% du coût total du projet « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement. La contribution financière est conditionnelle à la réalisation de l'événement, en cas d'urgence sanitaire empêchant l'événement, l'argent sera remboursé par l'organisme.

### **Imputation budgétaire**

2418-0010000-302724-07289-54506-000000-0000-000000-000000-00000-00000

### **2) Prêt de matériels**

Un tapis vert, 14 chaises et tous les bancs de parcs, deux grandes tables, le système de diffusion (haut-parleurs).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité.

Le projet répond à la priorité no 19 de Montréal 2030, soit « offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Les activités proposées par l'organisme sont gratuites et accessibles à tous.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'organisme prendra des mesures afin d'assurer les mesures préventives nécessaires aux activités. Ces mesures sont présentées dans la fiche informative jointe au présent sommaire.

De plus, octroyer le financement à l'organisme dans le contexte de la COVID-19 aura un impact positif sur la communauté artistique dans ces temps difficiles et permet de soutenir un organisme culturel partenaire. Ce soutien aura également des effets positifs pour les citoyens.ne.s qui verront se poursuivre l'animation de leur quartier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon les consignes sanitaires en vigueur et ce qui sera permis, l'organisme se chargera de la promotion de son projet en ligne et produira des affiches promotionnelles. L'arrondissement fera également la promotion de l'événement sur ses plate-formes (site internet, facebook, etc.). L'arrondissement sera identifié comme partenaire de l'événement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_ du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sebastian ABALOS  
Agent culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

France GENEST  
C/d culture et bibliothèque

Le : 2021-05-21



**Dossier # : 1207426014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme 82 782 \$ à trois organismes à but non lucratif ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les 5 projets de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions

Il est RECOMMANDÉ:

1. d'ACCORDER un soutien financier totalisant la somme de 82 782 \$ (toutes taxes applicables incluses), dans le cadre du Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux;
2. d'APPROUVER les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces trois organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;
4. d'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 16:36

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207426014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme 82 782 \$ à trois organismes à but non lucratif ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les 5 projets de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En lançant la Politique de l'enfant, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Un ensemble d'initiatives ont été mises en place à l'échelle des quartiers pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

En 2020, force est de constater que la pandémie et les mesures mises en place pour la mitiger ont transformé les milieux de vie et le quotidien des enfants et leur famille. Les enjeux de pauvreté et de discrimination ont été amplifiés.

Cette situation inhabituelle est susceptible d'avoir des impacts sur le développement, la participation et le bien-être des enfants et leur famille, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux.

En 2021, dans ce contexte, la Ville réitère son engagement à soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants - indépendamment de leurs origines, identités et conditions - en luttant contre les discriminations, l'exclusion et en renforçant les solidarités. Reconnaisant l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants, la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements. Ce financement permettra soutenir la réalisation de projets locaux favorisant le développement du plein potentiel des enfants de 0 à 17 ans et la qualité de vie des familles vivant en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

Les projets financés doivent viser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à une alimentation saine;
- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
- Soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;

- Encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique;
- Lutter contre les différentes formes de discriminations;
- Soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;
- Favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

Les principes directeurs suivants doivent guider les actions à poser :

1. L'inclusion de tous les enfants
2. L'écoute des besoins
3. L'accompagnement vers l'autonomie
4. La flexibilité des réponses
5. Le travail en partenariat

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire.

Il peut soutenir tout projet soit :

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- issu d'une instance de concertation locale impliquant des acteurs agissant auprès des enfants, des jeunes et des familles sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans une vision qui place la diversité et l'inclusion sociale au cœur des préoccupations de l'administration pour les prochaines années. La Ville s'assurera, à travers son prochain plan d'action Diversité et Inclusion 2021-2025, que ces dimensions soient prises en compte dans l'ensemble de ses interventions afin de répondre de manière la plus appropriée aux enjeux qui s'y rattachent.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE19 0419 du 13 mars 2019**

Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

### **CM17 0166 du 20 février 2017**

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

### **CM16 0785 du 20 juin 2016**

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

### **CA20 16 0195 du 2 juillet 2020**

Autoriser une dépense totalisant la somme de 10 755 \$ (toutes taxes applicables incluses) dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 pour des projets destinés à l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020

### **CA20 16 0134 du 4 mai 2020**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 021 \$ (toutes taxes applicables incluses), dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020

### **CA18 16 0288 du 4 septembre 2019**

Accorder une contribution financière totale de 8 187 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation des projets Halte-garderie et Ateliers pauses parents-enfants, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2018

### **CA19 16 0424 du 2 décembre 2019**

Accorder une contribution financière totale de 15 260 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation du projet Halte-garderie, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2019

### **CA18 16 0288 du 4 septembre 2018**

Accorder une contribution financière totale de 8 187 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation des projets Halte-garderie et Ateliers pauses parents-enfants, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2018

## **DESCRIPTION**

Nom de l'organisme : Outremont en famille - Fiduciaire pour la Table de la petite enfance d'Outremont

Nom du projet: **Boîte à surprises**

Montant de la contribution recommandée : 14 225 \$

Brève description du projet: Un vélo triporteur qui va, selon une programmation bien définie, dans les différents parcs de l'arrondissement tout au long de l'été, afin d'offrir des ateliers structurés autour de l'éveil de l'enfant, des activités de motricité, activités d'éveil aux arts à la lecture et à l'écriture et prônant les saines habitudes de vie.

Durée du projet: 7 juin 2021 au 31 août 2022

Problématiques visées par le projet: Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs aux enfants vulnérables du quartier n'ayant pas accès aux activités régulières de camp de jour

Nom de l'organisme : Outremont en famille

Nom du projet: **Allô les préados !**

Montant de la contribution recommandée : 12 904 \$

Brève description du projet: Ateliers scientifiques avec l'organisme Scientifines et ateliers de codage informatique avec l'organisme Kids Code Jeunesse pour contrer l'isolement des pré-adolescents dû à la pandémie.

Durée du projet: 13 septembre 2021 au 31 décembre 2022

Problématiques visées par le projet: Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs aux préadolescent.es vulnérables du quartier

Nom de l'organisme : Outremont en famille

Nom du projet: **Grand'Récré**

Montant de la contribution recommandée : 19 438 \$

Brève description du projet: Ateliers dirigés «parents-enfants» pour les 0-1 an et 1-3 ans mettant en interaction les parents avec leurs enfants afin de stimuler les différentes sphères du développement de l'enfant, de participer à l'éveil des tout-petits, de renforcer le lien d'attachement et d'outiller les parents pour accompagner leur enfant. Des invités professionnels interviennent selon leur spécialité afin de donner accès à des activités culturelles, de loisir et de santé/bien-être pour l'enfant. Activité «défoule-toi» : ateliers de motricité pour assurer le développement psycho-moteur des enfants de façon encadrée.

Durée du projet: 1er septembre 2021 au 31 décembre 2022

Problématiques visées par le projet: Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs aux enfants et familles vulnérables du quartier

Nom de l'organisme : Ado Spectrum

Nom du projet: **Trouve ta voie**

Montant de la contribution recommandée : 14 300 \$

Brève description du projet: Camp de jour spécialisé pour l'été 2021 et 2022 et aide au devoirs (sessions automne-hiver) pour les enfants ayant le Trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ils seront impliqués dans la prise de décision et surtout, dans la planification et la réalisation des activités afin d'augmenter leur sentiment d'appartenance, de compétence et leur auto-détermination.

Durée du projet: 7 juin 2021 au 31 décembre 2022

Problématiques visées par le projet: Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs et la persévérance scolaire des enfants TSA

Nom de l'organisme : Maison des jeunes d'Outremont

Nom du projet: **Création d'un espace LGBTQ+**

Montant de la contribution recommandée : 21 915 \$

Brève description du projet: Ouverture de la Maison des jeunes d'Outremont une journée supplémentaire chaque semaine, spécifiquement pour une population vulnérable, soit les jeunes LGBTQ+ et en questionnement de 12 à 18 ans, afin de promouvoir le bien-être personnel, social, sexuel et mental de ces jeunes. Cet espace LGBTQ+, par et pour les jeunes, permettrait de poursuivre le travail continu de mise en place d'un milieu de vie plus respectueux et inclusif face à la diversité sexuelle et de genre pour les adolescent.e.s qui résident ou fréquentent une école sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Durée du projet: 7 juin 2021 au 31 décembre 2022

Problématiques visées par le projet: Favoriser l'inclusion des adolescent.es LGBTQ+ et leurs allié.es

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement a procédé par appel à projets ouvert, d'une somme de 82 782 \$, à tous les organismes à but non lucratif, du 1er mars au 5 avril 2021, via la plate-forme web «Gestion et suivi des subventions» (GSS). Des rencontres individuelles ont été réalisées auprès des organismes qui en ont fait la demande, afin de leur offrir un accompagnement.

6 projets ont été déposés en ligne par 3 organisations soit;

- Ado Spectrum - Trouve ta voie
- Outremont en famille pour la Table petite enfance d'Outremont - Tous ensemble pour les enfants d'Outremont!
- Outremont en famille pour la Table de petite enfance d'Outremont - Boîte à surprises
- Outremont en famille - Allô les préados !
- Outremont en famille - Grand'Récré
- Maison des jeunes d'Outremont - Création d'un espace LGBTQ+

Ces 6 projets ont été soumis au comité de sélection.

Le comité de sélection s'est rencontré pour analyser les projets à l'aide de la grille d'analyse ci-jointe, approuvée par la Ville-Centre. En fonction des notes obtenues, le projet «Tous ensemble pour Outremont !» n'a pas été retenu par le comité de sélection, le projet «Trouve ta voie» a été recommandé tel quel, tandis que les autres projets ont été recommandés avec quelques modifications budgétaires. Le financement des projets «retenus avec modifications» sont conditionnels au respect des exigences de modifications de l'arrondissement qui ont à été communiquées aux organismes concernés et présent en considération dans la présente recommandation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme nécessaire à ce dossier, soit 82 782 \$, est prévue au budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé	Soutien au projet global
		2018	2019	2020	2021-2022	
<b>Outremont en famille - TPEO</b>	<b>Boîte à surprises</b>	0 \$	0 \$	9 030 \$	<b>14 225 \$</b>	32 %
<b>Outremont en famille**</b>	<b>Grand'Récré</b>	0 \$	0 \$	6 319 \$	<b>19 438 \$</b>	21 %
	Pause parents-enfants	3 218 \$	0 \$	5 373 \$		
<b>Outremont en famille</b>	<b>Allô les préados!</b>	0 \$	0 \$	0 \$	<b>12 904 \$</b>	
<b>Ado Spectrum</b>	<b>Trouve ta voie</b>	0 \$	0 \$	0 \$	<b>14 300 \$</b>	31 %
<b>Maison des jeunes d'Outremont</b>	<b>Création d'un espace LGBTQ+</b>	0 \$	0 \$	8 945 \$ (PIMJ)	<b>21 915 \$</b>	40 %

\*\*À noter que les projets Grand'Récré et Pause parents-enfants d'Outremont en famille ont fait l'objet d'une seule demande en 2021 sous le nom de Grand'Récré.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans le Chantier A du nouveau Plan climat 2020-2030 Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre : « Mobilisation de la communauté montréalaise ».

Chaque projet fait l'objet d'une analyse différenciée selon les sexe (ADS+) et s'assure de réduire les discriminations vécues par les familles et enfants déjà en situation de vulnérabilité.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le contexte de crise actuel, tout report de soutien financier aurait un impact majeur sur le milieu communautaire de l'arrondissement d'Outremont qui vivra, dans les prochains mois, des impacts financiers, alors que plusieurs de leurs activités ont dues être annulées ou adaptées.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront s'entendre à cet effet.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à remplir sur la plateforme GSS les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire\_ du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Veronica PINZON, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Veronica PINZON, 26 mai 2021  
Louise-Michel LAURENCE, 26 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maude HÉROUX  
Conseillère en planification développement  
social et durable

### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement

Le : 2021-04-19

**Dossier # : 1217378006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 26 380 \$ à la «Table de quartier d'Outremont», pour la période 2021-2022 afin d'appuyer son démarrage et réaliser le portrait de quartier conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention avec la Maison des jeunes d'Outremont à titre de fiduciaire / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions

Il est RECOMMANDÉ:

1. d'ACCORDER un soutien financier de 26 380 \$ à la «Table de quartier d'Outremont», pour la période 2021-2022 afin d'appuyer son démarrage conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
2. d'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Maison des jeunes d'Outremont à titre de fiduciaire, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. d'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites convention.

<b>Signé par</b>	Marie-Claude LEBLANC	<b>Le</b> 2021-06-02 16:14
------------------	-------------------------	----------------------------

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217378006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 26 380 \$ à la «Table de quartier d'Outremont», pour la période 2021-2022 afin d'appuyer son démarrage et réaliser le portrait de quartier conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention avec la Maison des jeunes d'Outremont à titre de fiduciaire / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier - CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la future Table de quartier d'Outremont, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2021-2022 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 101 228 \$ par Table de quartier existante. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement. L'arrondissement d'Outremont aura accès pour la première fois à ce soutien financier grâce à une demande conjointe formulée par un comité de pilotage de partenaires communautaires et institutionnels du quartier à la hauteur de 50 894 \$ pour appuyer son démarrage et notamment embaucher une ressource en coordination. De plus, suite à une demande spécifique du comité de pilotage, l'arrondissement d'Outremont a décidé de faire une contribution supplémentaire ponctuelle de 10 000 \$ pour soutenir l'élaboration d'un portrait de quartier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG18 0440 du 23 août 2018**

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

### **CM15 0329 du 24 mars 2015**

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

## **DESCRIPTION**

La communauté d'Outremont a vu naître une mobilisation sans précédent en réponse à la crise sanitaire actuelle par la mise sur pied de la cellule communautaire. Depuis près d'un an, des organisations de tous les secteurs d'activités se sont regroupées pour développer des réponses collectives à des enjeux hors du commun (intervenants en déconfinement, halte-connexion, dépliant des aînés, rues actives et familiales, piétonnisation de l'avenue Bernard, stations hivernales, etc.). Le quartier compte bien des concertations sectorielles fortes et dynamiques (familles, jeunesse, aînés et culture) mais c'était la première fois que se rassemblaient pour travailler ensemble des représentants d'horizons aussi variés et en si grand nombre. Cette expérience a fait émerger le souhait de poursuivre cette nouvelle habitude en dehors du contexte pandémique. De là est née l'idée de la mise sur pied d'une

table de quartier à Outremont. Il est souhaité que cet espace de concertation et de collaboration permette de développer des réponses collectives à des enjeux transversaux (développement du sentiment d'appartenance et de sécurité, sécurité alimentaire, etc). Le comité de démarrage s'est constitué lors d'une rencontre des partenaires en novembre dernier et est constitué de 10 partenaires et soutenu par une Conseillère en planification de l'arrondissement d'Outremont et par une Organisatrice communautaire du CIUSSS (Annexe 1:Liste des membres). Ce comité a comme mandat de superviser la conduite des activités menant à l'élaboration de la Table de quartier d'Outremont et de s'assurer que soient reflétées, dans la démarche, les préoccupations des différents acteurs. Plus spécifiquement :

- Élaborer la mission, la vision et les valeurs, définir les objectifs et la composition de la Table de quartier ;
- Participer au démarchage quant à l'incorporation comme OBNL au REQ (Conseil d'administration provisoire, règlements généraux, lettres patentes, NEQ, enregistrement en tant qu'OBNL, AGA de fondation, etc.) ;
- Identifier et mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires ;
- Soutenir le développement d'une planification stratégique menant à un plan d'action concerté

La présente recommandation vise à soutenir la phase de démarrage de la Table de quartier d'Outremont. Il s'agit des étapes précédant le développement de la première planification stratégique. Durant l'année 2021-2022 nous souhaitons notamment:

1. Embaucher une coordination;
2. Développer un portrait de quartier - une demande de 10 000\$ a d'ailleurs été adressé à l'arrondissement d'Outremont pour cet aspect;
3. Tenir une première assemblée de quartier;
4. Tenir le premier Forum de développement social à Outremont;
5. Procéder à l'incorporation de la table.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement d'Outremont aura accès pour la première fois à ce soutien financier grâce à une demande conjointe formulée par un comité de pilotage de partenaires communautaires et institutionnels du quartier à la hauteur de 50 894 \$ pour appuyer son démarrage. Outremont était le seul arrondissement de l'Île de Montréal à ne pas posséder d'instance de concertation intersectorielle et multiréseau. La Cellule communautaire d'Outremont créée en période de mesures d'urgence a permis de faire ressortir le besoin de se concerter pour offrir un meilleur service à la population et ce, en complément des tables sectorielles déjà bien ancrées sur le territoire (petite enfance, jeunesse et aînées). Bien qu'Outremont ait une réputation de richesse et un niveau de vie élevé en comparaison des quartiers adjacents, l'arrondissement compte tout de même des poches de pauvreté, d'exclusion sociale et de défavorisation sociale et matérielle. Selon la Mesure du panier de consommation, on compte 11,8 % des personnes et 11,7 % des enfants de 0 à 5 ans d'Outremont à faible revenus. Le fait de vivre dans une situation précaire au sein d'une communauté plus aisée comporte son lot de défis: manque de ressources communautaires, stress psychologique dû au phénomène d'exclusion sociale, faible sentiment d'appartenance, etc.

De façon plus générale, le vieillissement de la population, le peu de liens avec les communautés hassidiques, le manque de ressources communautaires sont autant de défis existants sur le territoire. Un portrait diagnostic nous permettra de mieux saisir les enjeux et besoins spécifiques de notre communauté. Les organisations présentes sur le territoire

offrent des services de qualité dans leur domaine respectif, mais une table de quartier permettra de développer une vision commune des actions à déployer pour améliorer la qualité de vie de tous les résidents et les résidentes d'Outremont en particulier les populations défavorisées. Même si l'arrondissement d'Outremont est le plus petit de la Ville de Montréal, il existe un réel besoin de réunir tous les acteurs du territoire (OBNL, CPE, écoles, commerçants, lieux de culte, institutions) dans une perspective de développement social local.

L'adhésion au programme est donc une opportunité à saisir pour tous les acteurs du quartier en regard des enjeux locaux communs.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2021-2022, pour la Table de quartier est de **894 \$** répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal/MTESS
34 514 \$	0 \$	16 380 \$

De plus, suite à une demande spécifique du comité de pilotage, l'arrondissement d'Outremont : contribution supplémentaire ponctuelle de 10 000 \$ pour soutenir l'élaboration d'un portrait de quartier.

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global	Clé comptable
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	27 %	1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000
Arrondissement d'Outremont	10 000 \$	16 %	302700-01301-54590
<b>TOTAL</b>	<b>26 380 \$</b>		

Concernant la contribution allouée par l'**Entente administrative Ville-MTESS**

- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de la Solidarité sociale).
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences en agglomérations*.

Concernant la contribution allouée par l'**arrondissement d'Outremont**:

- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué est financé au budget de fonctionnement de l'Arrondissement d'Outremont.
- Le montant doit servir pour le portrait de quartier.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans le Chantier A du nouveau Plan climat 2020-2030 Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre : « Mobilisation de la communauté montréalaise ». Cette démarche prendra en compte l'analyse différenciée selon le sexe (ADS+) dans la cadre, notamment de son portrait de quartier. De plus, cette démarche prends en compte la

nouvelle Planification stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont concernant l'orientation «Favoriser le vivre ensemble en encourageant les initiatives communautaires et l'engagement citoyen» ainsi que l'orientation «Réussir la transition écologique».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront s'entendre à cet effet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Annoncer dans nos outils promotionnels la création de la Table de quartier d'Outremont et procéder à un appel à tous pour le recrutement des membres.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Embaucher une coordination

- Développer un portrait de quartier
- Tenir une première assemblée de quartier (Septembre 2021)
- Tenir le premier Forum de développement social à Outremont (À déterminer)
- Procéder à l'incorporation de la table (À déterminer)
- Recrutement des membres de la Table de quartier d'Outremont

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Stéphanie MAURO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Stéphanie MAURO, 26 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maude HÉROUX  
Conseillère en planification développement  
social et durable

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-21

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1218477001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la culture et de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 3 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Grandes Oreilles pour le projet «Les minutes musicales de Grandes Oreilles» / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de fonctionnement.

Il est recommandé:

1. d'accorder une contribution financière non récurrente, pour une somme maximale de 3 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles, pour la réalisation du projet «Les minutes musicales de Grandes Oreilles»;
2. d'approuver le projet de convention à cet effet;
3. d'autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention, pour et au nom de l'arrondissement;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel / Dépense provenant du budget de fonctionnement.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 16:33

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1218477001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la culture et de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 3 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Grandes Oreilles pour le projet «Les minutes musicales de Grandes Oreilles» / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de fonctionnement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Fondé en 2017, l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles œuvre dans l'organisation des activités familiales et des événements gratuits axés sur la musique. L'organisme stimule la curiosité et l'imaginaire des jeunes et de leurs familles en favorisant l'ouverture sur le monde, à travers la musique.

Avec le succès du Festival annuel de Grandes Oreilles réalisé depuis 2017 au mois de septembre au parc Saint-Viateur, l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles souhaite s'investir davantage dans la programmation annuelle de l'arrondissement en offrant un deuxième événement - à la fois commercial et culturel - au mois de juin sur le tronçon de l'avenue Bernard qui sera piétonne. Ce deuxième événement musical, local et rassembleur sera offert gratuitement pour le bénéfice des familles. L'organisme souhaite également faire de ce deuxième événement une tradition à chaque année et de le bonifier avec l'aide de nouveaux collaborateurs. D'ailleurs, l'organisme tisse déjà des liens avec les associations et souhaite s'associer davantage avec des nouveaux partenaires dans les années à venir.

L'organisme, ayant bénéficié uniquement depuis 2017 d'un soutien logistique et matériel pour son Festival annuel de Grandes Oreilles au mois de septembre, demande un soutien financier de 3 000\$ afin de réaliser ce deuxième événement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'événement proposé par l'organisme se déroule sur trois jours et offrira des animations durant environ 2-3 heures chaque jour : un "showcase" avec des prestations musicales d'adolescents, un dj, un jeu participatif, une prestation d'artiste professionnel, la présence de la Boîte à surprises et un concours numérique qui inclut le partenariat d'un commerçant (au minimum).

L'événement se tiendra le vendredi 11 juin de 17 h à 19 h, le samedi 12 juin de 17 h à 19 h et le dimanche 13 juin 2021 de 13 h à 15 h.

En raison de la COVID-19, l'événement sera adapté pour respecter les normes établies pas la santé publique.

Une contribution financière totale de 3 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles lui permettra de réaliser l'événement proposé. Le projet de convention, joint en pièce confidentielle au présent sommaire, établit les modalités et conditions de versement de cette contribution financière.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement d'Outremont a édicté une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur en 2017, 2018, 2019 et 2020 pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » organisé par l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles. Ces 4 éditions ont permis à l'organisme de démontrer une bonne gestion et planification dans le domaine événementiel.

L'accompagnement de l'arrondissement, le soutien logistique et la contribution financière au projet à hauteur de 3 000 \$ permettra à Grandes Oreilles d'organiser un deuxième événement familial gratuit dans l'arrondissement d'Outremont cet été.

Ce deuxième événement viendra bonifier la programmation estivale de l'arrondissement et animer l'avenue piétonne.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **1 ) Contribution financière**

Versement d'une contribution financière de 3 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles pour la réalisation du projet «Les minutes musicales de Grandes Oreilles», et ce, à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement. La contribution financière est conditionnelle à la réalisation de l'événement, en cas d'urgence sanitaire empêchant l'événement, l'argent sera remboursé par l'organisme.

### **Imputation budgétaire**

2418.0010000.302751.07161.54590.000000.0000.000000.018033.00000.00000

### **2) Prêt de matériels**

Le système de diffusion (haut-parleurs).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité.

Le projet répond à la priorité no 19 de Montréal 2030, soit «offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de

proximité à leurs besoins.»

Les activités proposées par l'organisme sont gratuites et accessibles à tous.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'événement sera adapté pour respecter les normes établis pas la santé publique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon les consignes sanitaires en vigueur et ce qui sera permis, l'organisme se chargera de la promotion de son événement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'organisme s'engage à fournir un rapport final à la date prévue à cet effet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire\_ du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sebastian ABALOS  
Agent culturel

**ENDOSSÉ PAR**

France GENEST  
C/d culture et bibliothèque

Le : 2021-05-25





**Dossier # : 1210806004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi à la demande des élu.e.s de contributions financières non récurrentes au montant de 47 547,14 \$ dans le cadre du programme Écoles en transition écologique

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

**D'OCTROYER** dans le cadre du projet Écoles en transition écologique des contributions financières non récurrentes totalisant 47 547,14 \$ aux institutions énumérées ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacune d'elles.

<b>Centre François-Michelle</b> 5210, avenue Durocher Outremont, Québec H2V 3Y1	7 000\$ Pour la réalisation du projet : Tout le monde dehors!
<b>CPE de l'Université de Montréal</b> 101, avenue Claude-Champagne Outremont, Québec H2V 2X2	7 000\$ Pour la réalisation du projet : L'agriculture urbaine, le compost et le verdissement du stationnement arrivent au CPE de l'Université de Montréal!
<b>École Buissonnière</b> 215, avenue de l'Épée Outremont, Québec H2V 3T3	7 000\$ Pour la réalisation du projet ; Verdissement durable et communautaire de l'École Buissonnière et son entourage
<b>École Guy-Drummond</b> 1475, avenue Lajoie Outremont, Québec H2V 1P9	7 000\$ Pour la réalisation du projet : Agriculture urbaine à Guy-Drummond
<b>La Pouponnière Outremont</b> 1564A, avenue Van Horne Outremont, Québec H2V 1L5	3 112,14\$ Pour la réalisation du projet : Le jardin Autochtone de la Pouponnière Outremont
<b>Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie</b> 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine Outremont, Québec H2V 2C5	5 435\$ Pour la réalisation du projet : Toit-jardin du PSNM (saison 2021)

<b>Collège Stanislas de Montréal - École primaire</b> 780, boulevard Dollard Outremont, Québec H2V 3G5	4 000\$ Pour la réalisation du projet : On plante à Stan
<b>Collège Stanislas de Montréal - École secondaire</b> 780, boulevard Dollard Outremont, Québec H2V 3G5	7 000\$ Pour la réalisation du projet : La biodiversité urbaine au Collège Stanislas (projet des élèves du Comité StanVert)

**D'IMPUTER** ces dépenses, entièrement assumées par l'arrondissement, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-03 19:46

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210806004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi à la demande des élu.e.s de contributions financières non récurrentes au montant de 47 547,14 \$ dans le cadre du programme Écoles en transition écologique

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Centre François-Michelle**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **7000 \$** pour soutenir financièrement le projet soumis dans le cadre du Programme Écoles en transition écologique : Tout le monde dehors!

**CPE de l'Université de Montréal** par l'octroi d'une contribution non récurrente de **7000 \$** pour soutenir financièrement le projet soumis dans le cadre du Programme Écoles en transition écologique : L'agriculture urbaine, le compost et le verdissement du stationnement arrivent au CPE de l'Université de Montréal!

**École Buissonnière** par l'octroi d'une contribution non récurrente de **7000 \$** pour soutenir financièrement le projet soumis dans le cadre du Programme Écoles en transition écologique : Verdissement durable et communautaire de l'École Buissonnière et son entourage.

**École Guy-Drummond** par l'octroi d'une contribution non récurrente de **7000 \$** pour soutenir financièrement le projet soumis dans le cadre du Programme Écoles en transition écologique : Agriculture urbaine à Guy-Drummond.

**Pouponnière Outremont** par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de **3112,14 \$** pour soutenir le projet soumis dans le cadre du Programme Écoles en transition écologique : Le jardin Autochtone de la Pouponnière Outremont.

**Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie** par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de **5435 \$** pour soutenir financièrement le projet soumis dans le cadre du Programme Écoles en transition écologique : Toit-jardin du PSNM (saison 2021).

**Collège Stanislas de Montréal - École primaire** par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de **4000 \$** pour soutenir le projet soumis dans le cadre du Programme Écoles en transition écologique : On plante à Stan.

**Collège Stanislas de Montréal - École secondaire** par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de **7000 \$** pour soutenir le projet soumis dans le cadre du Programme Écoles en transition écologique : La biodiversité urbaine au Collège Stanislas (projet des élèves du Comité StanVert).

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

<b>Centre François-Michelle</b> 5210, avenue Durocher Outremont, Québec H2V 3Y1	7 000\$
<b>CPE de l'Université de Montréal</b> 101, avenue Claude-Champagne Outremont, Québec H2V 2X2	7 000\$
<b>École Buissonnière</b> 215, avenue de l'Épée Outremont, Québec H2V 3T3	7 000\$
<b>École Guy-Drummond</b> 1475, avenue Lajoie Outremont, Québec H2V 1P9	7 000\$
<b>La Pouponnière Outremont</b> 1564A, avenue Van Horne Outremont, Québec H2V 1L5	3 112,14\$
<b>Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie</b> 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine Outremont, Québec H2V 2C5	5 435\$
<b>Collège Stanislas de Montréal - École primaire</b> 780, boulevard Dollard Outremont, Québec H2V 3G5	4 000\$
<b>Collège Stanislas de Montréal - École secondaire</b> 780, boulevard Dollard Outremont, Québec H2V 3G5	7000\$

### JUSTIFICATION

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 47 547,14 \$ est financée par une affectation des surplus au Fonds de transition écologique. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

#### DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la politique d'utilisation des surplus: cette affectation n'entraîne pas de dépenses au budget de fonctionnement des années subséquentes.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_ du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVALLÉE  
Adjointe adinstrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-30

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1216965003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux visant le réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2021.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

**D'OFFRIR** au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux visant le réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2021.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-03 13:49

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216965003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux visant le réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de son plan d'action vision zéro, la ville de Montréal a mis à la disposition des arrondissements le programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ). Ce programme d'aménagement permanent sur le réseau routier permet d'accélérer les interventions de sécurisations aux abords des écoles primaires et secondaires dans un objectif premier de sécurisation, mais aussi dans un objectif d'encourager les déplacements actifs des jeunes vers les écoles.

Le 19 octobre 2020, l'arrondissement d'Outremont a déposé en candidature le projet d'aménagement Sécuri-T Fairmount répondant aux critères établis pour le PSAÉ. Le 11 décembre 2020, la Direction de la Mobilité a fait l'annonce d'acceptation du projet de sécurisation aux abords des écoles Buissonnière, Nouvelle-Querbes et le centre François-Michelle avec comme contrainte une réalisation en 2021.

Certains aménagements proposés aux abords des écoles retenues se retrouvent sur des tronçons dit artériel, champs de compétence du conseil municipal. Afin d'être en mesure de réaliser les travaux retenus, l'arrondissement se doit d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de l'implantation des aménagements en questions.

- La portion du projet sur le RAAV se situe sur Fairmount, entre Bloomfield et De l'Épée;
- Les principaux efforts du projet sur le RAAV se feront dans les 2 intersections, soit Bloomfield et De l'Épée;
- Il est aussi important de mentionné que le projet s'allonge jusqu'à l'intersection Querbes figurant sur le réseau local de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Décision(s) antérieure(s) :**

**CM21 0180** (1218839001) | 22 février 2021: Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissements dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la

réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2021 sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

## **DESCRIPTION**

Les aménagements retenus du projet Sécuri-T Fairmount par la Direction de la mobilité, sur le RAAV qui nécessite l'offre de prise en charge pour la conception, la coordination ainsi que la réalisation, se détaille comme suit :

### Intersection Fairmount / Bloomfield

- Reconstruction de l'intersection en béton pleine largeur et surélevée;
- Construction des traverses piétonnes en pavé de béton préfabriqué;
- Construction de saillies végétalisées drainantes;
- Aménagement d'une signalisation ludique en forme de crayon;
- Révision de la signalisation et du marquage de l'intersection et ces abords;
- Installation de plaques podotactiles.

### Intersection Fairmount / De l'Épée

- Reconstruction de l'intersection en béton pleine largeur et surélevée;
- Conserver la portion surélevée de l'intersection en béton sur la portion Nord de De l'Épée jusqu'à la fin des 2 entrées véhiculaires pour les cour d'écoles;
- Construction des traverses piétonnes en pavé de béton préfabriqué;
- Construction de saillies végétalisées drainantes;
- Aménagement d'une signalisation ludique en forme de crayon;
- Révision de la signalisation et du marquage de l'intersection et ces abords;
- Installation de plaques podotactiles;
- Aménagement de support à vélo, poubelle et bancs.

\*Vous trouverez en pièce jointe les plans de la géométrie à 90% d'avancement.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement d'Outremont s'est doté d'un plan stratégique 2021-25 ayant plusieurs objectifs dont l'orientation d'avoir un milieu de vie sécuritaire qui intègre plusieurs résultats attendus cadrant dans l'esprit du programme PSAÉ. Les aménagements proposés permettront d'assurer le respect des limites de vitesse, de réduire la circulation de transit, de déminéraliser et verdir d'avantage, d'améliorer la visibilité tout en contribuant à rendre l'environnement des écoles plus convivial et ainsi favoriser la marche pour s'y rendre.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement du programme est assumé entièrement par la Direction de la Mobilité selon l'acceptation des projets retenus et par le programme TAPU du MTQ..

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet cadre entièrement dans les orientations du plan stratégique 2021-25 de l'arrondissement. Ainsi, les travaux envisagés permettront d'augmenter la sécurité et la convivialité du transport actifs et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie des citoyens et des familles de l'arrondissement., en plus d'augmenter les zones de verdissement par l'ajout de fosse de plantation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accepter cette offre de prise en charge de l'arrondissement d'Outremont aurait pour conséquence de diminuer l'effort quant aux besoins soulevés dans le plan stratégique 2021-25 et aux objectifs visés par le programme de sécurisation aux abords des écoles.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une consultation publique a été mise en place par l'arrondissement afin de rencontrer les écoles, CPE et citoyens du secteur afin de bien cibler l'ensemble des enjeux du secteur. Ces rencontres ont menés à l'élaboration du concept final.

Plusieurs étapes de communication seront mises en place avant et pendant les travaux afin d'informer des grandes étapes du chantier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conception, plans et devis : En cours

- Appel d'offre et octroi contrat de réalisation : Mi-mai
- Réalisation : Mi-juillet à mi-septembre 2021

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 14 mai 2021  
Valérie G GAGNON, 13 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine MARCEAU-POIRIER  
Ingénieur, chargé de projet, Outremont

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-09

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1218747014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2021.

**DÉPÔT** de la liste des bons de commande approuvés ainsi que des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2021.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 15:19

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1218747014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 160135 - 1218747013 : Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2021.

**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour le mois d'avril 2021.

**JUSTIFICATION**

Requis par l'article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation des pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s. o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s. o.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s. o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-11

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1218747015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2021.

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2021.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 15:18

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218747015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 160134 - 1218747012 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2021.

**DESCRIPTION**

Dépôt de la liste des virements effectués pour le mois d'avril 2021.

**JUSTIFICATION**

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements suivant l'autorisation des gestionnaires identifiés au chapitre IV du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s. o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s. o.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s. o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-11

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa





**Dossier # : 1218747016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2021.

**DÉPÔT** de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2021.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 15:17

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218747016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La carte d’approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l’acquisition de certains biens et services.

Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l’on retrouve dans les encadrements de la Ville :

- La carte d’achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels;
- La carte d’achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l’achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d’une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 160137 - 1218747011 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2021.

**DESCRIPTION**

Dépôt des achats effectués par l’entremise de cartes de crédit pendant le mois d'avril 2021.

**JUSTIFICATION**

Afin d’assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

Réf. : Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S. O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-11

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1218747017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2021.

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2021.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 15:06

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218747017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 160136 - 1218747010 : Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2021.

**DESCRIPTION**

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

**JUSTIFICATION**

Réf. : Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s. o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s. o.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s. o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-11

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa





**Dossier # : 1218953005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 30 avril 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

Il est recommandé :

D'autoriser le dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)* .

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 15:04

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218953005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 30 avril 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que prévu à l'article 3.6.2 du *Règlement 1176* concernant les permis et les certificats, voici le rapport sur la liste des permis et certificats émis et refusés, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021 inclusivement.  
Le présent dossier est soumis au conseil d'arrondissement pour information.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s. o.

**DESCRIPTION**

L'objet du présent sommaire est le dépôt de la liste des permis et certificats émis par la Division urbanisme, permis et inspection de l'arrondissement d'Outremont.

**JUSTIFICATION**

s. o.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s. o..

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s. o.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S. O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement du 7 juin 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire et la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie PICHETTE  
Agente principale du cadre bâti

#### **ENDOSSÉ PAR**

Tom FLIES  
Chef de division

Le : 2021-05-14

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1213711007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2020

Je recommande :

Le **DÉPÔT** du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2020.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-03 13:49

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213711007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), le maire de l'arrondissement fait rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement au cours du conseil du mois de juin de chaque année et, le cas échéant, du rapport du Vérificateur général ainsi que de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés. Ce rapport est diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 160171 - 1203711003 - Dépôt du rapport du maire sur les résultats financiers 2019 de l'arrondissement d'Outremont  
CA19 160206 - 1193711019 - Dépôt du rapport du maire sur les résultats financiers 2018 de l'arrondissement d'Outremont

**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement pour 2020 par le maire.

**JUSTIFICATION**

*Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), art. 144.7

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s. o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s. o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s. o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Publication du rapport du maire de l'arrondissement sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2021 : dépôt du rapport du maire sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa

Le : 2021-05-10

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1213711006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réaffectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020

Conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020, il est recommandé que le surplus de gestion de l'année 2020 d'un montant de 1 069 800 \$ soit affecté suivant les informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-03 14:04

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213711006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réaffectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 mai 2021, a adopté la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020, et a déterminé les surplus de gestion des arrondissements. Seuls les arrondissements qui présentent un surplus de gestion se verront attribuer les sommes ainsi dégagées, qu'ils pourront affecter à des fins précises, au regard des modalités particulières retenues par leur conseil d'arrondissement respectif.

Les résultats financiers de l'arrondissement d'Outremont présentent un surplus de gestion de 1 069 800 \$ pour l'année 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM21 0589 - 17 mai 2021 - 1216254001 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2020 à des dossiers spécifiques.
- CM20 0410 - 21 avril 2020 - 1205205001 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2019, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2020 à des dossiers spécifique.
- CM19 0591 - 14 mai 2019 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2018, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2018 à des dossiers spécifiques.
- CM18 0532 - 24 avril 2018 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2017 à des dossiers spécifiques.
- CM17 0467 - 24 avril 2017 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2016, la détermination des surplus de

gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2016 à des projets spécifiques.

- CM16 0471 - 18 avril 2016 - Adopter l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2015 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2015 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissement.

## **DESCRIPTION**

La politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal présentée en pièce jointe définit les règles en matière d'affectation des surplus et de comblement des déficits de gestion. Il y est mentionné les règles suivantes :

1. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2020, en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement;
2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
3. Le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2020), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
4. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible.

Tout solde du surplus de gestion de 2020, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manoeuvre ou combler certains besoins.

## **JUSTIFICATION**

Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, les arrondissements doivent, au préalable, faire adopter une résolution par leur conseil d'arrondissement, établissant le partage des sommes à recevoir.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La gestion du budget 2020 a permis à l'arrondissement de dégager un surplus de gestion totalisant 1 069 800 \$. En conformité avec la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion 2020, la somme établie pour l'arrondissement doit être affectée de la façon suivante:

- Fonds de transition écologique: 472 770.62 \$
- Fonds affectés pour la réalisation du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont (PDCAO): 100 000 \$
- Concepts géométries pour aménagement permanent - avenue Dollard: 50 000 \$

- Fonds affectés pour les activités de la table de concertation de Bon Voisinage: 25 000 \$
- Dos d'âne sur le réseau artériel: 50 000 \$
  
- Réserves pour imprévus: 372 029.38 \$
  - Solde estimé du surplus de gestion au 25 mai 2021: 130 064.49 \$
  - Total: 502 093.87 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'adoption de la recommandation ne présente aucun enjeu, opportunité ou risque particulier en lien avec la situation actuelle découlant de la pandémie.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Daa Gestion du territoire\_ du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - soutien administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-10

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1215069009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant l'annexe «A» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé :

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à ajouter l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont prévu à l'annexe «A» du Règlement numéro 1171.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 16:40

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1215069009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant l'annexe «A» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à la construction de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, il est nécessaire d'ajouter cette avenue au Plan de limites de vitesses de l'arrondissement prévu à l'annexe «A» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 16 0064 - 09 mars 2021 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur l'avenue McNider prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

CA20 16 0373 - 07 décembre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite devant la résidence sise au 40, avenue Elmwood

CA20 16 0374 - 07 décembre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone d'interdiction d'immobilisation sur le côté sud du boulevard Saint-Joseph à l'est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

CA20 16 0309 - 13 octobre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur l'avenue Bernard à proximité du Théâtre Outremont

CA20 16 0310 - 13 octobre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'arrêts obligatoires sur le boulevard Mont-Royal à l'intersection de l'avenue Fernhill et à la jonction de l'ancienne et la nouvelle partie de l'avenue Querbes au nord de l'avenue Van Horne

CA20 16 0207 - 09 juillet 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et

au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

## **DESCRIPTION**

Mise à jour de l'annexe «A» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) en y ajoutant l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux dont la limite de vitesse est de 30 km/h.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La mise à jour de ce Règlement s'intègre au Plan climat 2020-30 en suivant l'orientation suivante :

- Chantier B - Mobilité, urbanisme et aménagement
- Action 11 - Développer le transport collectif et actif

Rendre les rues plus conviviales, plus sécuritaires et qui permettent un meilleur partage entre tous les moyens de transport, dont le transport actif, le transport collectif et les divers modes de mobilité partagée. Ce qui favorisera un déploiement équitable de ces services de mobilité durable sur tout le territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie DESJARDINS, Outremont  
Ninon MEUNIER, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 20 avril 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb., Chef de division - Circulation et  
occupation du domaine public

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-12

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice d'arrondissement



**Dossier # : 1217776005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro AO-XXX.

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776005.

Il est recommandé :

**DE DONNER** un avis de motion pour l'adoption d'un projet de règlement intitulé "*Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*". L'objet de ce règlement vise à établir les modalités d'application de règles particulières pour les travaux assujettis au dépôt de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**D'ADOPTER** un premier projet *de règlement intitulé "Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale"*;

**DE TENIR** une consultation publique écrite de quinze (15) jours sur ce projet de règlement à l'intérieur de la période déterminée par la secrétaire d'arrondissement.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 20:06

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217776005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro AO-XXX.

**CONTENU****CONTEXTE**

Au début des années 1990, Outremont fut l'une des premières villes au Québec à adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Poursuivant son encadrement et son contrôle du cadre bâti sur son territoire, une refonte du règlement sur les PIIA est devenue un incontournable afin d'actualiser ce dernier pour l'adapter aux nouveaux défis et réalités d'aujourd'hui tout en préservant les acquis du passé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s. o.

**DESCRIPTION**

Bien qu'Outremont ait été précurseur dans l'adoption de son règlement concernant les PIIA en 1992, ce règlement n'est toutefois plus adapté aux réalités d'aujourd'hui. En effet, le règlement actuel est dépourvu d'objectifs, n'encadre pas les interventions contemporaines et n'aborde pas les notions d'écologie et de développement durable attendues dans un contexte de lutte aux changements climatiques. En 2020, l'arrondissement d'Outremont a donc choisi de renouveler son règlement sur les PIIA en procédant à sa refonte complète. La révision complète du règlement concernant les PIIA est le fruit d'une année de travail des professionnels en urbanisme et en architecture de l'arrondissement d'Outremont en collaboration avec les experts de la coopérative de travail l'Enclume. Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'Outremont ont également contribué à l'élaboration de cette refonte. À plusieurs moments clés de l'élaboration de la révision réglementaire, leur expertise a été sollicitée. Ce travail collaboratif a permis de bonifier la proposition par l'intégration de leurs commentaires au projet.

**Les fondements du règlement :**

S'appuyer sur les caractéristiques paysagères et typomorphologiques de l'arrondissement d'Outremont :

En 2019, l'arrondissement d'Outremont a commandé une vaste étude se penchant sur les caractéristiques de son environnement bâti et sur ses particularités urbanistiques et paysagères. Cette étude a mené au découpage de son territoire en différents ensembles

partageant certaines affinités historiques, paysagères, architecturales ou urbanistiques. Ces ensembles s'appellent unités de paysage.

Toutes les interventions soumises au règlement concernant les PIIA d'Outremont devront s'intégrer et s'inspirer des caractéristiques de leur unité de paysage. Ces caractéristiques sont présentées dans les fiches produites dans le cadre de l'étude typomorphologique et résumées sous forme de tableaux à l'annexe H du règlement concernant les PIIA.

Viser plus particulièrement les interventions visibles depuis l'espace public :

Les modifications à l'apparence extérieure d'un bâtiment qui ne sont pas visibles depuis une rue, une place publique ou un parc adjacent au terrain où s'implante un projet ne sont pas soumises à l'approbation d'un PIIA. En guise de précision, l'intervention est considérée comme étant visible si un piéton peut l'apercevoir ou pourrait l'apercevoir si une clôture existante était retirée, et ce, en toute saison. La notion de visibilité se détermine à partir d'une rue limitrophe ou d'un parc adjacent au terrain visé par le projet. Les ruelles sont exclues de la notion de visibilité d'une intervention.

Cependant, toutes interventions sur les témoins architecturaux (TAS) et les immeubles du site patrimonial du Mont-Royal, qu'elles soient visibles ou non, sont soumises à la présentation d'un PIIA. Également, si la modification de la taille des ouvertures lorsque la taille combinée des ouvertures créées est supérieure à 60 % de la superficie totale d'une façade du bâtiment, le projet sera assujéti au PIIA, que la façade soit visible, ou non.

Protéger les témoins architecturaux significatifs (TAS)

L'un des objectifs du règlement sur les PIIA est de protéger les bâtiments ayant une valeur architecturale significative. Ces bâtiments font l'objet de mesures particulières dans le PIIA en plus d'être soumis aux critères et objectifs généraux. Les TAS sont des bâtiments présentant un intérêt architectural remarquable. Ceux-ci sont composés de tous les bâtiments des catégories 1 et 2 provenant de l'étude Bisson en plus d'une douzaine d'autres bâtiments identifiés par l'étude typomorphologique. Une carte localisant les TAS et la liste d'adresses est jointe en annexe F du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Privilégier le retour aux composantes architecturales d'origine

L'arrondissement d'Outremont valorise la conservation des composantes architecturales d'origine. Cela permet de préserver le caractère architectural propre à l'arrondissement et les éléments architecturaux ayant une valeur patrimoniale. Ainsi, les travaux qui visent le retour ou la restauration d'une composante architecturale d'origine ne sont pas soumis à la présentation d'un PIIA.

**Structure du règlement concernant les PIIA :**

- Chapitre 1 : Dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives. Ce chapitre comprend le titre du règlement, le territoire d'application, l'autorité compétente et les dispositions relatives aux infractions et sanctions. Il regroupe l'ensemble des éléments de nature juridique.
- Chapitre 2 : Objets du règlement. Ce chapitre indique quelles interventions sont assujétiées au règlement sur les PIIA selon le type de construction, leur emplacement ou statut particulier.
- Chapitre 3 : Procédures d'analyse et d'approbation. Ce chapitre indique quels sont les documents requis pour le dépôt d'une demande que le cheminement de la procédure.
- Chapitre 4 Objectifs et critères. Ce chapitre indique l'ensemble des objectifs et critères du PIIA qui sont divisés en sections. Selon le type de projet, plus d'une section pourrait être applicable.

Dans le nouveau règlement concernant les PIIA, certains types d'interventions actuellement assujetties ne le seront plus. Ceux-ci ont été déterminés par un recensement des projets analysés dans le passé et pour lesquels la présentation d'un PIIA amenait peu ou pas de valeur ajoutée aux projets. Compte tenu du fait qu'ils ne seront plus assujettis au règlement concernant les PIIA, certains ajustements au règlement de zonage sont proposés en concurrence avec la refonte du règlement concernant les PIIA. Les normes renforcées au zonage assureront un meilleur contrôle des projets non assujettis et assureront une insertion harmonieuse du projet dans le cadre bâti. Le cheminement de ces demandes de permis et certificats sera optimisé et les délais de délivrance de ceux-ci se verront réduits. Voici quelques exemples de projets qui ne nécessiteront plus de demande de PIIA :

- Une transformation qui constitue un retour aux composantes d'origines;
- Les terrasses basses, plus précisément celles ayant une hauteur de moins de 0,9 mètre;
- Certains bâtiments accessoires, comme certains cabanons et garages isolés lorsqu'ils ne sont pas visibles d'une voie de circulation, place publique ou parc adjacent;
- Certaines interventions au mur arrière non visibles d'une voie de circulation, place publique ou parc adjacent;
- La plupart des enseignes commerciales.

Le règlement concernant les PIIA numéro AO-XXX abroge et remplace le règlement concernant les PIIA 1189.

## **JUSTIFICATION**

La direction adjointe d'arrondissement, Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est favorable à l'adoption du *Règlement concernant les PIIA* pour les motifs suivants :

Le nouveau règlement concernant les PIIA permettra de :

- Protéger et préserver la qualité du cadre bâti d'Outremont, tout en laissant place à la créativité et à l'innovation;
- Miser sur le développement durable du territoire outremontais et intégrer des notions de résilience et d'écologie;
- Mieux renseigner la population et les propriétaires sur les attentes de l'Arrondissement matière d'intervention sur le cadre bâti;
- Améliorer le cheminement pour l'obtention des permis et certificats, entre autres, en retirant certains types de travaux à l'examen d'une demande de PIIA.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Plusieurs notions reliées au développement durable et à la transition écologique sont présentes dans le nouveau règlement concernant les PIIA. Par d'exemple, les objectifs et les critères du règlement favorisent :

- L'utilisation de matériaux réutilisés, recyclés ou constitués de matières récupérés;
- L'utilisation de matériaux durables et de qualité;
- Une meilleure performance environnementale des projets;
- Les déplacements actifs incluant des parcours piétons conviviaux et sécuritaires;

- La diminution de la présence d'îlots de chaleur en misant sur la bonification du couvert végétal et l'utilisation de matériaux ayant un indice de réflexion solaire (IRS) élevé;
- La gestion durable des eaux;
- L'augmentation du verdissement et de la canopée urbaine.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s. o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s. o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Page d'information sur les plateformes Réalisons Montréal et Making Montréal;

- Avis public de consultation écrite;
- Consultation écrite d'une durée de 15 jours;
- Assemblée publique de consultation virtuelle;
- Avis public d'entrée en vigueur.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du projet de règlement au conseil d'arrondissement du 7 juin 2021;

- Consultation écrite de 15 jours;
- Assemblée publique de consultation virtuelle;
- Adoption du second projet de règlement, avec ou sans modification ;
- Adoption du règlement;
- Certificat de conformité et entrée en vigueur.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LEBRUN  
Conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-21

Tom FLIES  
Chef de division urbanisme, permis et  
inspection / Direction de la gestion du  
territoire, du patrimoine et du soutien  
administratif

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1217776007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats (1176)

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217776007;

Il est recommandé :

**DE DONNER** un avis de motion pour l'adoption d'un projet de règlement intitulé "*Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176)*". L'objet de ce règlement vise mettre à jour certaines dispositions du *Règlement concernant les permis et certificats* et à assurer la concordance de ce règlement avec le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

**D'ADOPTER** un premier projet de règlement intitulé "*Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176)*".

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 20:08

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1217776007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats (1176)

## CONTENU

## CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont procède actuellement à la révision complète de son règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale. En parallèle et en lien avec cet exercice de refonte réglementaire, certains ajustements au *Règlement concernant les permis et certificats (1176)* sont proposés.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

## DESCRIPTION

À la suite de l'adoption du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) qui s'effectue en concurrence aux modifications au *Règlement concernant les permis et certificats (1176)* et au *Règlement de zonage (1177)*, certains articles du *Règlement 1176* ont été modifiés. Voici les modifications proposées par sujet :

**Définitions :**

Plusieurs définitions ont été revues afin de concorder aux nouvelles notions amenées par le règlement concernant les PIIA, dont le principe du retour aux composantes d'origine et la visibilité des interventions. Certaines définitions existantes ont également été revues afin d'éviter certaines ambiguïtés présentes au règlement actuel.

Voici les définitions qui ont été ajoutées :

- Composante architecturale : Toute partie de bâtiment extérieure, notamment un parement, un revêtement, un couronnement, un entablement, une saillie ou une ouverture.
- Composante architecturale d'origine : Toute composante architecturale qui faisait partie du bâtiment lors de sa construction. Lors d'un changement de volumétrie d'un bâtiment réalisé en conformité avec la réglementation municipale, les parties de bâtiment de cette nouvelle volumétrie sont considérées comme des composantes architecturales d'origine. Lors d'une transformation antérieure d'une composante architecturale du bâtiment réalisée en conformité avec la réglementation municipale,

les parties transformées sont considérées comme des composantes architecturales d'origine.

- Effet visuel similaire à la composante architecturale d'origine : Apparence générale d'une composante architecturale qui reprend dans une matérialité et des proportions semblables la composante architecturale d'origine. Bien que l'apparence de la composante architecturale n'a pas à être identique, elle doit reprendre l'allure et l'emplacement de la composante architecturale d'origine.
- Enseigne annonçant le nom d'un immeuble : Enseigne donnant le nom du bâtiment lui-même.
- Visibilité d'une intervention : Caractère de ce qu'un piéton peut apercevoir ou qu'il pourrait apercevoir si une clôture existante était retirée, et ce, en toute saison.
- Témoin architectural significatif : Bâtiment présentant un intérêt architectural remarquable et identifié comme tel dans la liste d'adresses jointe comme annexe F du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530, laquelle annexe est intitulée «Carte et liste des témoins architecturaux significatifs».
- Unité de paysage : Regroupement de rues, de parcelles et de bâtiments qui partagent des caractéristiques architecturales, paysagères et urbanistiques dominantes, qui forment un ensemble cohérent et homogène tel que perçu par le piéton et identifiés comme tel sur le plan joint en annexe G du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530, laquelle annexe est intitulée « Carte des unités de paysage ».

Voici les définitions existantes qui ont été modifiées :

#### Ajout ou annexe :

Définition existante : Ajout faisant corps avec le bâtiment principal, construit de matériaux similaires, situé sur le même terrain que ce dernier.

Définition proposée : Ajout faisant corps avec le bâtiment principal situé sur le même terrain que ce dernier.

La mention de matériaux similaires a été retirée pour éviter toute confusion, car les ajouts ou annexes peuvent être construits avec une matérialité autre que le bâtiment principal.

#### Réparation :

Définition existante : La réfection ou la consolidation de toute construction sans en affecter les dimensions, la forme ou les caractéristiques architecturales. La peinture et les menus travaux d'entretien ne sont pas considérés comme des réparations au sens du présent règlement. Toutefois, à titre indicatif, mais de façon non limitative, les travaux de réparation incluent la peinture extérieure du bâtiment lorsqu'il y a modification de la couleur.

Définition proposée : La réfection ou la consolidation de toute construction sans en affecter les dimensions, la forme ou les caractéristiques architecturales. La peinture et les menus travaux d'entretien ne sont pas considérés comme des réparations au sens du présent règlement.

Dans ce cas, la dernière phrase a été retirée afin que les travaux de peinture ne soient pas assujettis à une demande de certificat de réparation.

#### Terrasse :

Définition existante : Voir balcon.

Définition proposée : Balcon, un perron ou une galerie dont la saillie est supérieure à un mètre quatre-vingt (1,8 m), dont la structure est indépendante de la structure du bâtiment.

Afin d'éviter d'effectuer des renvois à même le règlement, la définition de terrasse qui est actuellement incluse dans la définition de balcon a été ramenée à la définition de terrasse.

### **Affichage :**

Considérant que la plupart des enseignes ne seront plus assujetties au règlement concernant les PIIA, des modifications au chapitre 10 sur l'affichage ont été effectuées. Voici les modifications proposées :

#### Article 10.2 existant :

Obligation de produire un Plan d'implantation et d'intégration architecturale de l'affichage. Préalablement à toute présentation d'une demande de certificat d'autorisation d'affichage, et ce, pour toutes les zones, le propriétaire de l'immeuble doit avoir produit et fait approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale de l'affichage de son immeuble.»

#### Article 10.2 projeté :

Obligation de produire un Plan d'implantation et d'intégration architecturale de l'affichage pour certains types d'enseignes. Préalablement à toute présentation d'une demande de certificat d'autorisation d'affichage relative à l'installation, la modification ou le remplacement d'une enseigne annonçant le nom d'un immeuble, et ce, pour toutes les zones, le propriétaire de l'immeuble doit avoir produit et fait approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale de l'affichage de son immeuble en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530.

Cette modification précise donc le type d'enseigne étant assujettie au règlement concernant les PIIA.

L'article 10.3 a également été modifié afin d'ajuster les documents à déposer pour une demande de certificat d'affichage.

#### Voici l'article 10.3 tel que modifié :

« Présentation et forme de la demande de certificat d'autorisation d'affichage

La demande de certificat d'autorisation d'affichage doit être accompagnée des documents et plans suivants :

10.3.1 Un document signé par le propriétaire de la propriété sur laquelle l'enseigne doit être apposée mandatant le requérant;

10.3.2 Un plan de localisation de l'immeuble et toutes les photographies nécessaires des lieux et bâtiments montrant:

- toutes les enseignes existantes du bâtiment, leur énumération et leur description;
- tout bâtiment ou éléments adjacents existants;
- le type de commerce et sa superficie commerciale.

10.3.3 Un plan à l'échelle montrant :

- le type et le nombre d'enseignes;
- la localisation précise des enseignes sur le bâtiment;
- la superficie de chaque affiche ou enseigne existante et prévue;
- les caractéristiques de l'ensemble et les matériaux utilisés pour la construction et l'installation;
- le mode d'appui de l'enseigne et moyens techniques utilisés pour procéder à la pose;
- les inscriptions;
- les couleurs;
- le mode d'éclairage.

10.3.4 Le plan d'implantation et d'intégration architecturale de l'affichage de l'immeuble tel qu'approuvé par le conseil. »

**Documents à déposer pour une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale :**

Le chapitre 11 « Plans d'implantation et d'intégration architecturale » a été abrogé. L'ensemble de la documentation relative aux documents à déposer dans le cadre d'une demande de PIIA a été transférée au chapitre 3 du nouveau règlement concernant les PIIA.

**JUSTIFICATION**

La direction adjointe d'arrondissement, Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est favorable à l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage pour les motifs suivants :

- Les modifications sont complémentaires à la refonte du règlement concernant les PIIA et sont nécessaires pour assurer la concordance entre les deux règlements ;
- Le déplacement de l'information sur les documents à déposer pour une demande de PIIA du règlement concernant les permis et certificats vers le règlement concernant les PIIA permet de consolider l'ensemble de l'information relative aux PIIA à l'intérieur du même règlement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s. o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s. o.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Information sur le projet disponible sur la page d'information sur les plateformes Réalisons Montréal et Making Montreal

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du projet de règlement au conseil d'arrondissement du 7 juin 2021

- Adoption du règlement
- Certificat de conformité et entrée en vigueur

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LEBRUN  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Tom FLIES  
Chef de division urbanisme, permis et inspection / Direction de la gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif

Le : 2021-05-21

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa

**Dossier # : 1217776006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement de zonage (1177)

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217776006;

Il est recommandé :

**DE DONNER** un avis de motion pour l'adoption d'un projet de règlement intitulé "*Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*". L'objet de ce règlement vise mettre à jour certaines dispositions du *Règlement de zonage* et à assurer la concordance de ce règlement avec le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

**D'ADOPTER** un premier projet *de règlement intitulé "Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)"*;

**DE TENIR** une consultation publique écrite de quinze (15) jours sur ce projet de règlement à l'intérieur de la période déterminée par la secrétaire d'arrondissement.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 20:10

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217776006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement de zonage (1177)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont procède actuellement à la révision complète de son règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale. En parallèle et en lien à cet exercice de refonte réglementaire, certains ajustements au *Règlement de zonage* (1177) sont proposés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s. o.

**DESCRIPTION**

À la suite de l'adoption du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) qui s'effectue en concurrence aux modifications au *Règlement de zonage* ainsi que du *Règlement concernant les permis et certificats* (1176), certains articles du *Règlement de zonage* (1177) ont été modifiés. Voici la description des principales modifications au zonage par sujet :

**Conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :**

Les mentions non conformes à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été retirées. En effet, certains articles du règlement de zonage permettaient de déroger à celui-ci par le biais d'une présentation en PIIA, ce qui n'est pas conforme à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ces articles ont été retirés du règlement de zonage. Les articles touchés par ces modifications sont les suivants :

L'article 11.6 concernant les enseignes permises sur le territoire a été abrogé, car il permettait de déroger aux dispositions du règlement de zonage par une demande de PIIA. L'article abrogé concernait se lisait comme suit : « 11.6 La construction, l'installation, le remplacement ou la modification d'une enseigne non autorisée aux articles précédents du chapitre 11, peut être autorisée si elle est approuvée conformément aux dispositions du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (1189). » Les demandes relatives aux enseignes devront alors être conformes à l'ensemble des articles du règlement de zonage.

Pour la même raison, l'article 13.5 du chapitre sur l'apparence extérieure des bâtiments a été abrogé, car il permettait de déroger aux dispositions du règlement de zonage par une demande de PIIA. L'article abrogé se lisait comme suit : « 13.5. Malgré les articles 13.3.1 à 13.3.5 et 13.4.1 à 13.4.3, l'utilisation d'une peinture ou d'un matériau prohibé peut être autorisée si elle est approuvée conformément aux dispositions du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189). » Considérant ce retrait, la liste des matériaux prohibés et autorisés a été revue.

### Matériaux :

Considérant qu'il ne sera plus possible de déroger aux matériaux autorisés par le biais d'une demande de PIIA, les listes de matériaux prohibés et autorisés ont été mises à jour. Voici les tableaux indiquant la liste des matériaux prohibés en tout temps et les listes de matériaux selon le type de construction :

<b>Matériaux de matériaux prohibés en tout temps</b> *Sauf lorsqu'il s'agit d'une composante d'origine
le bloc de béton creux non architectural
un panneau de contreplaqué, un panneau d'aggloméré, un matériau non conçu pour l'extérieur ou d'apparence non finie
les blocs de béton dans la construction d'une cheminée
la peinture imitant ou tendant à imiter des matériaux
toute brique autre que la brique d'argile (pas nouveau, mais plus possible de déroger)
toute pierre artificielle ou matériaux tentant d'imiter la pierre, sauf pour reproduire ornements
le clin de vinyle
le bardeau d'asphalte, sauf pour un couronnement et un toit en pente
les enduits de mortier imitant ou tendant à imiter des matériaux
le bois traité, sauf pour les terrasses, perrons, balcons, clôtures et les escaliers
les panneaux et parements en extrusion de PVC
le crépi d'acrylique sauf pour les murs de fondation
le PVC comme finition extérieure des portes et fenêtres
la fibre de verre, sauf pour le plancher d'un balcon qui n'est pas situé au rez-de-chaussée
le papier goudronné, le papier minéralisé, une pellicule plastique, le papier imitant ou tendant à imiter la pierre ou la brique et tout autre papier similaire
les matériaux composites thermoplastiques composés de fibres de bois et de résines plastiques, sauf pour le plancher des terrasses
le panneau architectural isolant
Les matériaux autorisés pour le parement et le revêtement extérieur d'un <b>bâtiment principal</b> :
la brique d'argile
le fibrobéton
la pierre naturelle
le panneau architectural en aluminium et composite
l'acier corten, l'acier émaillé en usine, l'acier inoxydable, l'aluminium, le bronze, le cuivre, le laiton, le zinc
le panneau architectural en bois naturel et composite
le verre et le bloc de verre
le panneau de béton architectural préfabriqué
le clin de bois
le panneau en bois dur comme élément d'insertion peint ou teint

le crépi cimentaire
le panneau de fibrociment haute densité
la tuile d'ardoise, d'argile, ou de béton préfabriqué
le panneau photovoltaïque
la façade ventilée en céramique
la tuile d'ardoise, d'argile, ou de béton préfabriqué
le béton coulé sur place, uniquement pour les fondations
les végétaux comme composantes d'un mur végétalisé
le béton moulé, uniquement pour les ornements
les matériaux de revêtement d'origine du bâtiment

Deux articles complémentaires à la liste de matériaux autorisés aux bâtiments principaux ont été ajoutés au règlement de zonage :

- Un maximum de trois (3) revêtements extérieurs est autorisé pour un bâtiment principal. Un même matériau utilisé avec deux couleurs ou textures différentes serait considéré comme deux (2) matériaux au sens du règlement;
- Lors du remplacement d'un revêtement extérieur sur une partie de bâtiment non visible de la voie publique, mais où la composante architecturale d'origine est un parement en pierre naturelle ou en brique, le parement doit reprendre le matériau, le format, le fini, l'appareillage, le chaînage, le linteau et l'allège de la composante architecturale d'origine, sauf pour une allège ou un linteau bordant une ouverture dont la dimension a été modifiée.

L'objectif du dernier article est de protéger les façades non visibles en briques et en pierres qui, dans plusieurs cas, ne seront plus assujetties au PIIA afin d'éviter qu'elles soient remplacées par un revêtement ne reprenant pas les caractéristiques originales.

<b>Les matériaux autorisés pour le parement et le revêtement extérieur d'un bâtiment accessoire :</b>
tous les matériaux autorisés pour un bâtiment principal
le bardeau de bois
les parements de fibrociment et de fibre de bois
les matériaux de revêtement d'origine du bâtiment

Un article complémentaire à la liste de matériaux autorisés aux bâtiments accessoires a été ajouté au règlement de zonage :

- Un maximum de deux (2) matériaux de parement ou de revêtement extérieur est permis pour un bâtiment accessoire.

<b>Les matériaux autorisés pour le revêtement des toits en pente et des couronnements :</b>
le bardeau de bois
l'acier inoxydable, l'aluminium, le zinc ou le cuivre
la tuile d'ardoise, d'argile ou de béton préfabriqué
les panneaux photovoltaïques
le revêtement métallique émaillé en usine ou avec un fini galvalume
le bardeau d'asphalte, pour les bâtiments accessoires
les tuiles en pneus recyclés;
les matériaux de revêtement de toiture d'origine du bâtiment

<b>Les matériaux autorisés pour les garde-corps :</b>
l'acier corten
l'acier galvanisé soudé et peint
l'aluminium soudé
le bois
la fonte
le fer forgé
le verre
la maçonnerie

La notion de la qualité des matériaux, qui était actuellement inexistante, est également introduite dans le règlement de zonage. Voici les nouveaux articles proposés à ce sujet :

- Tout revêtement d'aluminium doit être d'une épaisseur minimale 1 mm (0,04 pouce);
- Tout revêtement d'acier doit être d'un calibre minimal de 24 (jauge 24);
- L'acier galvanisé doit être peint;
- Toute maçonnerie doit avoir une épaisseur minimale de 40 mm;
- Le bois s'il n'est pas protégé des intempéries devra être d'une essence dite imputrescible comme le cèdre, la pruche, le mélèze ou l'ipé ou être protégé de l'eau et des effets des rayons UV par une peinture, une teinture, une huile, un vernis;
- Le béton coulé en place doit avoir un fini architectural, être lisse et régulier.

Ces nouvelles normes permettront s'assurer une qualité minimale pour les revêtements extérieurs. Par exemple, les épaisseurs minimales d'aluminium et d'acier permettront de minimiser le voilage ou l'ondulation de ceux-ci qui se produit parfois suite à l'installation de ces types de revêtements.

### **Terrasses :**

Le nouveau règlement sur les PIIA prévoit que les terrasses d'une hauteur de moins de 0,9 m ne seront plus assujetties à une demande de PIIA. Étant donné qu'il n'y aura plus de critères pour les encadrer, certaines normes ont été ajoutées. Voici les normes ajoutées :

- Profondeur maximale de 3 m pour les terrasses construites sur des habitations jumelées ou en rangée situées à plus de 0,9 m du sol;
- Hauteur maximale pour un écran posé sur une terrasse est de 1,85 m;
- Cet écran doit avoir un degré d'opacité qui ne dépasse pas 90 %, s'il est composé majoritairement de bois ou de métal, il doit pouvoir laisser passer un objet sphérique de 1 cm;
- Hauteur maximale d'une pergola ou autre structure en hauteur posée sur une terrasse est de 3 m. (*\* Si elle obstrue partiellement une ouverture du bâtiment principal, la hauteur maximale est de 5 m.*);
- Matériaux utilisés doivent être conformes à la liste des matériaux autorisés au règlement;
- À l'article 7.6.7, les paragraphes f) et g) ne s'appliqueront plus aux terrasses aménagées sur le toit d'un garage, donc les deux exigences suivantes :

*f) le retrait au mur de façade doit être égal ou supérieur :*

*i) au double de la hauteur de la construction ou de l'installation;*

*ii) au triple de la hauteur de la construction ou de l'installation, dans le cas d'un bâtiment dans les zones RA, RB, RC, C et CL et sis sur un lot contigu à une zone PA, PB ou PC;*

*g) le retrait au mur arrière doit être égal ou supérieur à une fois la hauteur de la construction ou de l'installation.*

### **Clôtures :**

Lors des présentations au comité consultatif d'urbanisme d'Outremont, un enjeu concernant l'opacité des clôtures a été soulevé. Plus spécifiquement, l'opacité des clôtures donnant sur les ruelles nuit à l'expérience des piétons et à l'animation des ruelles. Un compromis entre le besoin d'intimité des propriétaires, le désir d'une plus grande perméabilité et un lien renforcé avec les ruelles est proposé en exigeant un niveau d'opacité maximal. Voici les ajustements apportés au chapitre des clôtures :

- Toutes les clôtures doivent être ajourées, à l'exception des clôtures de chantier;
- Dans le cas d'une clôture donnant sur une ruelle, le degré d'opacité ne doit pas dépasser 90 %. Si elle est composée majoritairement de bois ou de métal, la clôture doit permettre le passage d'un objet sphérique de 1 cm de diamètre.

### **Bâtiments accessoires :**

Les bâtiments accessoires qui ne seront pas visibles de la voie de circulation (excluant les ruelles), d'un parc ou d'une place publique ne seront plus assujettis à une demande de PIIA. Le règlement de zonage actuel ne précisait que très peu de normes et ils étaient gérés au cas par cas, par leur présentation au PIIA. Le règlement de zonage a alors été ajusté afin de mieux encadrer ce type de constructions. Voici les normes ajoutées au règlement de zonage :

#### Superficie maximale :

- En aucun cas, la superficie totale des bâtiments accessoires détachés d'un bâtiment principal ne peut excéder soixante pour cent (60% de la superficie du bâtiment principal, ou cent mètres carrés (100 m<sup>2</sup>).

#### Ajout d'une hauteur maximale :

- La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire détaché d'un bâtiment principal, autre qu'un garage, est la moins élevée des mesures de hauteur suivantes :
  - 4,88 m (16 pieds) mesurés jusqu'au faite du toit;
  - La hauteur du bâtiment principal.

### **JUSTIFICATION**

La direction adjointe d'arrondissement, Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est favorable à l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage pour les motifs suivants :

- Les modifications sont complémentaires à la refonte du règlement concernant les PIIA et sont nécessaires pour assurer la concordance entre les deux règlements ;
- Les nouvelles normes permettront de mieux encadrer les projets non assujettis au règlement concernant les PIIA ;

- Les précisions apportées aux matériaux permettront de préserver et améliorer le cadre bâti, tout en offrant une certaine flexibilité aux concepteurs ;
- Permettra de retirer les articles non conformes aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s. o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s. o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s. o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Page d'information sur les plateformes Réalisons Montréal et Making Montreal

- Avis public de consultation écrite
- Consultation écrite d'une durée de 15 jours
- Assemblée publique de consultation virtuelle
- Avis public d'entrée en vigueur

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du projet de règlement au conseil d'arrondissement du 7 juin 2021

- Consultation écrite de 15 jours
- Assemblée publique de consultation virtuelle
- Adoption du second projet de règlement, avec ou sans modification
- Approbation référendaire (le cas échéant)
- Adoption du règlement
- Certificat de conformité et entrée en vigueur

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LEBRUN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-21

Tom FLIES  
Chef de division urbanisme, permis et  
inspection / Direction de la gestion du  
territoire, du patrimoine et du soutien  
administratif

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1216737003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance autorisant l'implantation et l'aménagement de rues actives et familiales sur l'avenue Marsolais et le Boulevard du Mont-Royal du 14 juin au 1er novembre 2021 inclusivement et ce, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'implantation et l'aménagement de rues actives et familiales sur l'avenue Marsolais, entre les avenues Outremont et Wiseman, et sur le Boulevard du Mont-Royal, entre les avenues Courcelette, Maplewood et Pagnuelo ainsi qu'entre les avenues Springgrove et Fernhill, du 14 juin au 1er novembre 2021 inclusivement et ce, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 15:27

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1216737003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance autorisant l'implantation et l'aménagement de rues actives et familiales sur l'avenue Marsolais et le Boulevard du Mont-Royal du 14 juin au 1er novembre 2021 inclusivement et ce, conformément aux articles 17.1 et 17.2 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

**CONTENU****CONTEXTE**

Le projet pilote des rues actives et familiales visant à éliminer autant que possible la circulation de transit dans les secteurs identifiés et à abaisser la limite de vitesse dans ces secteurs à 20 km/h.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Les changements aux règles de circulation qui se feront au cours des prochains jours n'entraîneront aucune intervention majeure sur la chaussée ou les trottoirs; uniquement l'installation de bacs à fleurs, de panneaux et de dos d'âne temporaires ainsi que du marquage de la chaussée. Il n'y aura aucune modification aux règles de stationnement et la circulation locale est maintenue en tout temps.

Les secteurs visés sont les suivants :

- 1) Avenue Marsolais entre les avenues Outremont et Wiseman
- 2) Boulevard Mont-Royal entre Courcelette / Maplewood et Pagnuelo ainsi qu'entre les avenues Springgrove et Fernhill.

**JUSTIFICATION**

Les résultats de la consultation suite au projet pilote mis sur pieds en 2020 ont été extrêmement positifs pour ces deux artères, ce qui explique la répétition de l'expérience cette année. De plus, la création de ces voies, actives et familiales, permet de réduire le transport de transit et permet aux citoyennes et citoyens d'Outremont d'occuper un espace public de façon sécuritaire à proximité de leur résidence.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'achat de bacs à fleurs pour délimiter les secteurs visés et pour alerter les automobilistes des nouvelles règles de circulation.  
Le transport et l'installation de la signalisation et des bacs à fleurs.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cet événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue à développer un sentiment d'appartenance à la collectivité et s'inscrit dans la volonté d'assurer un développement durable dans un environnement durable. De plus, il permet de réduire la circulation de transit et ainsi permet la diminution de la pollution dans ce secteur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Diminution de la circulation de transit sur chaque secteur.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Mise en place pour agrandir l'espace public et de jeu disponible pour les résidents de ces secteurs, favorisant du même coup la distanciation et le respect des mesures sanitaires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement mentionnera sur ses différentes plates-formes le changement de nomenclature pour ces deux secteurs et un avis sera distribué aux portes des résidents de ces secteurs .

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Communications aux citoyens -- Semaine du 7 juin  
Mise en place des installations (bacs à fleurs, signalisation, etc.) -- Semaine du 14 juin 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christian DUMONT  
Agent de projet - Événements spéciaux et  
promotion

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-25

Amélie DUBÉ  
Cheffe de division sports loisirs et parcs



**Dossier # : 1216737002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers » organisé par l'école Guy-Drummond, qui aura lieu le mardi 15 juin 2021 et mercredi 16 juin 2021, de 8 h à 15 h 45, la fermeture de l'avenue Stuart entre les avenues Van Horne et Lajoie.

Il est recommandé à l'arrondissement

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers » organisé par l'école Guy-Drummond, qui aura lieu le mardi 15 juin 2021 et mercredi 16 juin 2021, de 8 h à 15 h 30, la fermeture de l'avenue Stuart entre les avenues Van Horne et Lajoie.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 16:12

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1216737002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers » organisé par l'école Guy-Drummond, qui aura lieu le mardi 15 juin 2021 et mercredi 16 juin 2021, de 8 h à 15 h 45, la fermeture de l'avenue Stuart entre les avenues Van Horne et Lajoie.

## CONTENU

## CONTEXTE

Comme à chaque année depuis dix (10) ans, l'école Guy-Drummond organise une course pour les enfants de l'école. La course « Moi Mes Souliers » vise à soutenir, auprès des enfants, l'importance et les bienfaits de l'activité physique et à promouvoir les activités de groupe. L'édition 2021 doit toutefois s'adapter aux mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 et proposer une course légèrement différente.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA19 16 0179 - 7 juin 2019 :** Édicter une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy-Drummond, qui aura lieu le lundi 3 juin 2019, de 7 h à 13 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran; le boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard.

**CA18 16 0193 - 4 juin 2018 :** D'édicter une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy-Drummond, qui aura lieu le vendredi 15 juin 2018, de 7 h à 13 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran; le boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard.

**CA17 16 0193 - 1er mai 2017 :** Édicter une ordonnance, autorisant, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy-Drummond, qui aura lieu le 2 juin 2017, de 8 h 30 à 13 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran; le boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard.

**CA16 16 0149 - 2 mai 2016 :** Édicter une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 3 juin 2016, de 8 h 30 à 13 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes: sur l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran; sur l'avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard.

**CA15 16 0164 - 4 mai 2015 :** Édicter une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy

Drummond, qui aura lieu le 5 juin 2015, de 8 h 30 à 12 h 30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes le boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne et l'avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Stuart.

**CA14 16 0171 - 5 mai 2014** : Adopter l'ordonnance OCA14 16 0171, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 6 juin 2014, de 8h30 à 12h30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes : Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard, en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran.

**CA13 160161 - 6 mai 2013** : D'édicter l'ordonnance numéro OCA13 16 0161, autorisant l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, dans le cadre de la Course « Moi Mes Souliers Parents-Enfants » de l'école Guy Drummond, qui aura lieu le 7 juin 2013 de 8h30 à 12h30: Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard, en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran. Le tout selon les réserves indiquées au sommaire décisionnel.

**CA12 16 0192 - 7 mai 2012** : D'autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes pour permettre la Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants de l'école Guy Drummond, du 8 juin 2012 de 8h30 à 12h30: Boulevard Dollard, entre les avenues Bernard et Van Horne; Avenue Stuart, entre les avenues Bernard et Lajoie; Avenue Lajoie, entre les avenues McEachran et Wiseman; Avenue Bernard, en direction ouest seulement, entre les avenues Wiseman et McEachran.

## **DESCRIPTION**

Le mardi 15 juin 2021 et le mercredi 16 juin 2021 à partir de 8 h et ce, jusqu'à 15 h 45, près de 480 élèves, professeurs et bénévoles de l'école Guy-Drummond participeront à la course. Les départs se feront par bulle classe dans le cadre des cours d'éducation physique afin de respecter les mesures sanitaires émises par la santé publique et le gouvernement québécois.

Les courses se feront en boucle sur l'avenue Stuart seulement, tel que démontré sur le plan joint au présent dossier.

Les enseignants et bénévoles encadreront l'événement.

Outre les courses, de la musique sera diffusée par un système de son amplifié. Toutefois, les équipements devront être situés sur la propriété privée de l'école et le niveau de son devra respecter la réglementation en vigueur. Si des aliments devaient être consommés sur place, ce serait à l'intérieur de la cour d'école, sur le terrain privé.

### **Voici le détail de la fermeture de rues:**

**Heure de fermeture à la circulation automobile : 8 h**

**Heure de la réouverture à la circulation automobile: 15 h 45**

**Fermeture de l'avenue Stuart entre les avenues Van Horne et Lajoie**

**L'école Guy-Drummond à titre d'organisatrice de l'événement s'est engagé à :**

- Produire et distribuer un avis aux résidents du secteur pour les informer de la fermeture des rues et de l'interdiction de stationner:
  - Sur l'avenue Stuart entre les avenues Van Horne et Lajoie.

### **La distribution de l'avis se fera quelques jours avant l'événement;**

- Maintenir le niveau de bruit à un niveau acceptable compte tenu des activités normales d'un tel événement et qui respecte le niveau maximum prescrit par le règlement sur le bruit (AO-21);
- Nettoyer au besoin la voie publique et le trottoir souillés par les activités de l'événement;
- Informer les parents de l'école Guy-Drummond relativement aux conditions particulières du stationnement et de fermeture de rues le jour de l'événement;
- S'assurer d'avoir des bénévoles en nombre suffisant pour arrêter une course en cas d'urgence et guider rapidement les enfants sur le trottoir si un véhicule d'urgence doit passer. Un couloir d'urgence d'un minimum de 6 mètres de largeur doit rester libre d'obstacle fixe pour la durée de l'événement.

### **JUSTIFICATION**

Cette activité encourage la pratique du sport et la bonne condition physique des jeunes. De plus, elle permet l'intégration du milieu scolaire à l'arrondissement ainsi qu'à sa population. L'école ne dispose pas d'espace adéquat sur sa propriété pour la tenue d'un tel événement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Les aspects financiers à considérer se limitent aux points suivants, qui sont de la responsabilité de l'arrondissement:**

- Livraison de barricades de foule (barrières Mills) aux points de fermeture de la circulation automobile:
  - **3** à l'intersection des avenues Van Horne et Stuart (Sud-Ouest);
  - **3** à l'intersection des avenues Lajoie et Stuart (Nord-Ouest);
  - **2** à l'intersection de l'avenue Stuart et de la ruelle au nord de la cour d'école Guy-Drummond;
  - **2** à l'intersection de l'avenue Stuart et de la ruelle au sud-ouest de l'avenue Van Horne;

**Pour un total de 10 barricades de foule.**

- Installation des panneaux de stationnement aériens, le 14 juin 2021 en après-midi, interdisant le stationnement de 8 h à 15 h 45, les 15 et 16 juin 2021;
- Retrait des panneaux de stationnement aériens le 16 juin 2019 après 15 h 45;
- Remorquage de véhicules sur le parcours;
- Comblement de nids-de-poule sur le parcours au besoin;
- Nettoyage de la chaussée avant l'événement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cet événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé. L'événement contribue à développer un sentiment

d'appartenance à la collectivité et s'inscrit dans la volonté d'assurer un développement durable dans un environnement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Fermeture de certaines voies publiques à la circulation automobile.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'événement devra se faire en bulle-classe seulement et l'autorisation d'occupation du domaine public est conditionnelle au respect des règles sanitaires et de distanciation mises en place par la Direction de la santé publique et le gouvernement du Québec.

Cet événement, tel que présenté, a reçu l'aval du CCMU pour sa tenue, comme le démontre le courriel joint au dossier de présentation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Distribution de l'avis de fermeture de rue : 8 juin 2021

L'arrondissement mentionnera sur ses différentes plates-formes la tenue de l'événement et la fermeture de rue s'y rattachant.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christian DUMONT

**ENDOSSÉ PAR**

Amélie DUBÉ

Le : 2021-05-25

Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

Cheffe de division sports loisirs et parcs



**Dossier # : 1216737001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 132 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), une modification de l'article 114, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité pour l'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, jusqu'au 6 juillet 2021. Après cette date, les tarifs prévus à l'article 114 de la sous-section VI du Règlement sur les tarifs (AO-513) (exercice financier 2021) seront revus conformément aux indications de la Direction Régionale de la santé publique.

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**DE DÉCRÉTER**, pour la saison estivale 2021 :

Qu'aucun frais n'est exigible pour accéder à la piscine John-F. Kennedy jusqu'au 6 juillet 2021;

Qu'après cette date, les tarifs prévus à l'article 114 de la sous-section VI du *Règlement sur les tarifs* (AO-513) (exercice financier 2021) seront revus conformément aux indications de la Direction Régionale de Santé Publique.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-04 11:42

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1216737001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 132 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), une modification de l'article 114, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité pour l'accès à la piscine John -F.-Kennedy et à la pataugeoire, jusqu'au 6 juillet 2021. Après cette date, les tarifs prévus à l'article 114 de la sous-section VI du Règlement sur les tarifs (AO-513) (exercice financier 2021) seront revus conformément aux indications de la Direction Régionale de la santé publique.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement doit revoir ses façons de faire et s'adapter à l'évolution de la crise sanitaire COVID-19. En raison du contexte de la COVID-19, l'arrondissement d'Outremont souhaite accorder la gratuité pour l'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, jusqu'au 6 juillet 2021 et après cette date, les tarifs prévus à l'article 114 de la sous-section VI du Règlement sur les tarifs (AO-513) (exercice financier 2021) seront revus conformément aux indications de la Direction Régionale de la santé publique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 16 0214 - 3 juillet 2020 :** D'édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, et ce, pour la durée de la saison estivale 2020, qui se termine le 15 septembre 2020.

**CA20 16 0183 - 18 juin 2020 :** D'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-46)* . L'objet de ce règlement vise à ajouter des pouvoirs d'ordonnance au conseil d'arrondissement dans les règlements AO-48 et AO-469.

**CA20 16 0174 - 1er juin 2020 :** Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Ajout de pouvoirs d'ordonnance au conseil d'arrondissement.

**DESCRIPTION**

L'arrondissement doit adapter son offre de service à la situation particulière de la crise sanitaire COVID-19. Considérant le palier d'alerte en vigueur présentement, considérant

que le passage en zone verte pourrait avoir lieu en cours d'été, l'arrondissement souhaite édicter une ordonnance, conformément à l'article 132 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire jusqu'au 6 juillet 2021. Après cette date, les tarifs prévus à l'article 114 de la sous-section VI du Règlement sur les tarifs (AO-513) (exercice financier 2021) seront revus conformément aux indications de la Direction Régionale de la santé publique.

## **JUSTIFICATION**

Cette mesure assurera une offre de services aquatiques accessible au plus grand nombre. Elle permettra aux citoyens d'utiliser gratuitement la piscine et la pataugeoire de l'arrondissement, pour des périodes de rafraîchissement ou de baignade pour la durée du confinement lié à la crise sanitaire COVID-19.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les ajustements à l'offre de services en raison de la crise sanitaire COVID-19 ainsi que la modification tarifaire visant à accorder la gratuité aux utilisateurs de la piscine John-F.-Kennedy jusqu'au 27 juin 2021 auront des conséquences financières équivalentes à entre 15% et 20% des revenus potentiels.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Pertes financières.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

En accordant la gratuité pour l'accès à la piscine, l'échange d'argent entre les citoyens et le personnel est éliminé, ce qui a pour effet de réduire le risque de propagation du virus. L'arrondissement verra à ce que soient mises en place toutes les mesures additionnelles nécessaires à la protection de la santé et sécurité des baigneurs et du personnel qui sera appelé à travailler à la piscine. L'arrondissement se conformera à toutes les directives de la Ville de Montréal quant à la gestion sécuritaire de l'offre de services aquatiques en lien avec la crise sanitaire COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'information sera diffusée sur les différentes plates-formes de l'arrondissement (bulletins, site internet, réseaux sociaux, etc.)

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ouverture de la piscine le 12 juin 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Julie DESJARDINS, Outremont  
Jean-François MELOCHE, Outremont  
Ninon MEUNIER, Service du greffe

Lecture :

Julie DESJARDINS, 28 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline HARKALA  
regisseur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-25

Amélie DUBÉ  
Cheffe de division sports loisirs et parcs



**Dossier # : 1207596009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, quant à une demande d'occupation permanente du domaine public, et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public.

ATTENDU que motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207596009.  
Il est RECOMMANDER :

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble situé au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, tel que décrit au plan et à la description technique préparés par Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, le 9 février 2021, dossier P73953, minutes 11611.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 15:16

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207596009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, quant à une demande d'occupation permanente du domaine public, et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre d'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment multifamilial au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée afin de permettre l'occupation d'une partie de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux (lot 5 136 872) par une rampe d'accès et un escalier, pour une superficie totale de 51,4 m<sup>2</sup>.

Comme stipulé à l'article 4 du Règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public, une autorisation mentionnée à l'article 2 est accordée par résolution du conseil pour une demande d'occupation permanente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 16 0085 - 2 mars 2020 - Rendre une décision par résolution relativement à un immeuble situé au 1150-1200, avenue Thérèse- Lavoie-Roux - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). A) Demande de dérogation mineure à l'article 6 du Règlement numéro 06-069 B) Demande de dérogation mineure aux paragraphes 4.1.3 et 4.1.4 de l'article 4.1 du Règlement de zonage numéro 117 7 C) Demande de dérogation mineure aux paragraphes d), e) et f) du premier alinéa de l'article 7.6.7 du Règlement de zonage numéro 1177 .

**DESCRIPTION**

La demande vise l'occupation permanente d'une partie de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux (lot 5 136 872) par :

- Une rampe d'accès sur une superficie de 46,9 m<sup>2</sup>;
- Un escalier, sur une superficie de 4,5 m<sup>2</sup>.

Le tout tel que décrit sur le plan et la description technique préparés par Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, le 9 février 2021, dossier P73953, minutes 11611.

**JUSTIFICATION**

L'occupation permanente du domaine public par la rampe et l'escalier est nécessaire afin d'assurer une issue de secours pour les résidents du bâtiment situé au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux. Alors que le terrain privé est relativement plat, ce tronçon de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux est quant à lui en pente vers le viaduc ferroviaire. La rampe et l'escalier doivent donc être implantés sur le domaine public afin de relier celui-ci au terrain privé.

L'emplacement de la rampe et de l'escalier implique des modifications aux aménagements paysagers sur le domaine public, aux frais du demandeur.

La Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est favorable à la demande considérant que l'occupation du domaine public est nécessaire pour la réalisation du projet de construction.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Revenus :

Conformément à l'article 74 du Règlement sur les tarifs AO-419 en vigueur, des frais annuels équivalents à 15 % de la valeur de la partie du domaine public occupée seront exigés du requérant.

Les frais annuels sont estimés à 21 588,30\$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s. o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s. o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s. o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s. o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prochaine étape : Adoption par le conseil d'arrondissement à une prochaine séance.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie-Josée NOBERT, Outremont

Lecture :

Marie-Josée NOBERT, 8 mars 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LUSIGNAN  
Conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-03-05

Tom FLIES  
Chef de division - Urbanisme, permis et  
inspection

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa

**Dossier # : 1218358014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 175, avenue Querbes, au 35, avenue Beloeil, au 90, avenue Vincent-d'Indy, au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, au 760-762, avenue Wiseman, 1726-1728, avenue du Manoir, au 927, avenue Davaar et au 6145, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 5 mai et du 19 mai 2021, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement 1189*;

Attendu les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358014.

Il est recommandé :

D'approuver la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

**175, avenue Querbes :** Sans réserve

**35, avenue Beloeil :** Sans réserve

**90, avenue Vincent d'Indy :** Sans réserve

**1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux :**

Avec la suggestion suivante :

- Au coin nord-est du bâtiment, la fenestration du sous-sol et du rez-de-chaussée faisant face à l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux pourrait prévoir une gradation du niveau de réflectivité afin de réduire l'opacité générale de cette grande surface.

**760-762, avenue Wiseman :**

Avec les réserves suivantes :

- Réplique à l'identique des portes et des fenêtres d'origine avec des menuiseries en bois;
- Pour les fenêtres, préserver les composantes et les divisions actuelles soit la contre-fenêtre extérieure à guillotine et le battant intérieur;
- Pour les carreaux, vrais croisillons ou simulés par des croisillons collés à l'intérieur et à l'extérieur avec un intercalaire dans l'unité scellée seulement;
- Pour la couleur des menuiseries des fenêtres et des portes, couleur claire telle que l'existant;
- Les portes du perron avant et les mains courantes pourraient être d'une couleur contrastante plus foncée;
- Pour le déplacement de la porte au mur latéral, préserver l'alignement des ouvertures entre le rez-de-chaussée et l'étage en inversant la porte et la fenêtre au rez-de-chaussée.

Et avec la suggestion suivante :

- Privilégier la réparation et l'entretien des composantes d'origine au remplacement complet.

### **1726-1728, avenue du Manoir :**

Avec la réserve suivante :

- Le garde-corps, la main courante et la structure du nouveau perron de la cour devront être de couleur blanche.

### **927, avenue Davaar :**

Avec les réserves suivantes :

- Pour la façade principale, toutes les fenêtres devront être de couleur blanche;
- Pour les guillotines à deux sections avec pieds-droits, conservation ou reproduction des pieds-droits dans la même matérialité que l'existant et préservation des divisions actuelles et le mode d'ouvrant de la fenêtre extérieure, soit une guillotine  $\frac{1}{3}$  -  $\frac{2}{3}$ ;
- Si des carreaux sont ajoutés aux fenêtres, vrais croisillons ou simulés par des croisillons collés à l'intérieur et à l'extérieur avec un intercalaire dans l'unité scellée seulement;
- Les carreaux doivent être faits tels que l'existant soit par exemple trois grands carreaux dans la partie supérieure pour les plus grandes ouvertures;
- Pour les autres fenêtres au rez-de-chaussée, utiliser des guillotines. Ces dernières pourraient avoir une proportion 50/50;
- Pour le remplacement de la fenêtre au sous-sol en façade, le modèle devra être tel que l'existant, mais blanc.

### **6145, avenue Durocher :**

Avec les réserves suivantes :

- Conserver les divisions existantes;
- Remplacer la porte coulissante par des portes françaises.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 15:20

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218358014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 175, avenue Querbes, au 35, avenue Beloeil, au 90, avenue Vincent-d'Indy, au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, au 760-762, avenue Wiseman, 1726-1728, avenue du Manoir, au 927, avenue Davaar et au 6145, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les projets ont fait l'objet d'une présentation aux séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 mai 2021 et du 19 mai 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s. o.

**DESCRIPTION**

**Réunion du CCU du 5 mai 2021 :  
Relativement à l'immeuble situé au 175, avenue Querbes :**

Le bâtiment est une résidence unifamiliale jumelée construite en 1909. Ce dernier est non catégorisé selon la classification Bisson. Le projet vise un petit agrandissement d'un étage en cour arrière. Le nouveau volume en Corten est destiné à abriter un pavillon de bain. La toiture de l'agrandissement sera végétalisée. Sont aussi prévus en cour arrière, le réaménagement de la cour, la rénovation du balcon, la peinture des fenêtres au rez-de-chaussée, une nouvelle terrasse et une clôture sur la ligne de lot mitoyenne.

**Relativement à l'immeuble situé au 35, avenue Beloeil :**

Le bâtiment est une résidence unifamiliale isolée construite en 1921. Ce dernier est non catégorisé selon la classification Bisson. Le projet vise le remplacement des fenêtres de

toutes les façades. Ces dernières seront remplacées par un modèle semblable à l'existant, mais de couleur noire. À l'arrière, le projet propose la modification et l'agrandissement d'un volume d'un étage qui n'est pas d'origine et la modification des parements. Sont aussi prévus, l'agrandissement de la terrasse actuelle et l'ajout d'une pergola.

### **Relativement à l'immeuble situé au 90, avenue Vincent-d'Indy :**

L'immeuble, qui appartenait autrefois à la congrégation des Soeurs des Saint Noms de Jésus et de Marie et conçu par l'architecte et ingénieur Félix Racicot, a été construit en 1957. Le bâtiment présente un intérêt patrimonial de valeur exceptionnelle et est de catégorie 1 selon la classification Bisson.

L'immeuble est situé au sommet de la pente entre le boulevard du Mont Royal et la côte Sainte-Catherine. Son plan complexe, dont l'articulation s'apparente à celle de la maison mère des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et sa monumentalité, confèrent au bâtiment une présence importante dans ce secteur. Par ailleurs, le parement en brique chamois l'inscrit en continuité avec l'architecture conventuelle et institutionnelle de l'époque et lui permet de s'intégrer à son environnement bâti immédiat.

Le projet vise la réfection de la maçonnerie (rejointoiement et remplacement ponctuel de briques) et le remplacement des fenêtres et modules de murs rideaux par des composantes en aluminium de couleurs telles que l'existant. Les travaux concernent les ailes D-E-F-G, soit celles situées du côté de l'avenue Claude-Champagne.

### **Relativement à l'immeuble situé au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux :**

Le projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 468 logements au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, a été approuvé par le conseil d'arrondissement à la séance du 2 mars 2020 (CA20 16 0085).

La présente demande vise à apporter les modifications suivantes au projet :

#### Aménagement paysager du « bâtiment 3 » - 1150, avenue Thérèse-Lavoie-Roux

- Dans la cour avant, sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, précision sur les végétaux proposés sur le terrain et sur le domaine public. Précision que deux arbres (Ginkgo biloba et Gymnocladus dioicus) seront retirés sur le domaine public afin de permettre l'aménagement d'un chemin d'accès reliant l'entrée principale au trottoir;
- Dans la cour latérale adjacente à l'emprise ferroviaire, modification du talus ferroviaire afin de réaligner le mur de soutènement inférieur et prolonger l'enrochement supérieur. Au niveau du sous-sol, modification du bac de plantation afin de permettre l'ajout d'une persienne sur le mur latéral;
- Dans la cour arrière, retrait de la grille d'évacuation d'air au sol.

#### Aménagement paysager du « bâtiment 2 » - 1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux

- Dans la cour avant, adjacente à l'avenue Marie-Stéphane, augmentation des dimensions de la grille d'évacuation d'air au sol, de 9,66 à 13,5 m<sup>2</sup>.

#### Façades du « bâtiment 3 » - 1150, avenue Thérèse-Lavoie-Roux

- Modification du nombre et de l'emplacement des ouvertures ainsi que de l'emplacement de certaines loggias, suite au réaménagement intérieur et à l'augmentation du nombre de logements;
- Dans la cour latérale adjacente à l'emprise ferroviaire, ajout d'une grille d'évacuation d'air (persienne) au mur;

- Sur la façade de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, au coin de la façade latérale adjacente à la voie ferrée, au niveau du sous-sol et du rez-de-chaussée, remplacement du verre teinté sérigraphié et des panneaux métalliques polis finis miroir par du verre clair avec avec pellicule semi-réfléchissante (33 %);
- Dans la cour intérieure, réduction de la fenestration du corridor vitré;
- Ajout de persiennes et sorties d'air.

#### Façades du « bâtiment 2 » - 1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux

- Modifier le nombre et l'emplacement des ouvertures ainsi que l'emplacement de certaines loggias, à la suite du réaménagement intérieur et à l'augmentation du nombre de logements;
- Ajout de persiennes et sorties d'air.

#### Toiture du « bâtiment 3 » - 1150, avenue Thérèse-Lavoie-Roux

- Remplacement des murs rideaux des constructions hors toit par des fenêtres.
- Remplacement des garde-corps de la terrasse, en filet d'acier inox par des panneaux en verre.

#### Toiture du « bâtiment 2 » - 1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux

- Remplacement des murs rideaux des constructions hors toit par des fenêtres.
- Remplacement des garde-corps de la terrasse, en filet d'acier inox par des panneaux en verre.

### **Réunion du CCU du 19 mai 2021:**

#### **Relativement à l'immeuble situé au 760-762, avenue Wiseman :**

Le bâtiment est une résidence bifamiliale isolée construite en 1934. Il est de catégorie 1 selon la classification Bisson et se trouve dans l'unité de paysage 2.4 Dollard. L'immeuble conçu par les architectes Gascon et Parant fait partie d'une série de 7 duplex construits à partir de 1914.

Le projet vise le remplacement des fenêtres de toutes les façades, la modification de certaines ouvertures, le remplacement de certaines portes et la peinture des portes du perron de la façade.

#### **Relativement à l'immeuble situé au 1726-1728, avenue du Manoir :**

Le bâtiment est une résidence bifamiliale isolée construite en 1952. Il n'est pas catégorisé selon la classification Bisson et se trouve dans l'unité de paysage 1.2 North.

Le projet vise l'ajout d'un accès direct à la cour par le rez-de-chaussée et la modification de certaines ouvertures incluant la modification d'une porte et de deux fenêtres pour l'ajout d'une porte patio, une nouvelle porte avec fenêtre latérale et la réduction d'une ouverture en cour latérale. Les nouvelles portes et les fenêtres seront en aluminium de couleur blanche du côté extérieur.

#### **Relativement à l'immeuble situé au 927, avenue Davaar :**

Le bâtiment est un immeuble résidentiel de trois étages en rangé construit en 1929. Il n'est pas catégorisé selon la classification Bisson et se trouve dans l'unité de paysage 2.1 Ducharme.

Le projet vise le remplacement des fenêtres et d'une porte arrière de l'unité située au rez-de-chaussée. Les fenêtres et la porte proposées ont une finition en aluminium de couleur noire du côté extérieur.

Pour ses ouvertures, le 927, avenue Davaar est l'une des unités les mieux conservées de ce secteur. La plupart des ouvertures des façades des autres bâtiments ont en effet perdues leurs composantes d'origine comme les fenêtres en bois à double châssis avec guillotine  $\frac{1}{3}$  -  $\frac{2}{3}$  du côté extérieur et les pieds-droits divisant les ouvertures les plus larges. La perte de ces éléments à diminuer la qualité architecturale des immeubles de ce secteur.

### **Relativement à l'immeuble situé au 6145, avenue Durocher :**

L'immeuble, un triplex en rangé de trois étages est situé sur l'avenue Durocher dans l'aire de paysage 2.5 ancien quartier d'ouvrier. Le projet vise le remplacement d'une porte-fenêtre au dernier étage de la façade principale.

Cette portion du mur était composée à l'origine d'une porte simple et d'une fenêtre qui ont ensuite été regroupées afin de former une seule grande ouverture. En 2011, un permis a été délivré pour le remplacement des fenêtres de la façade principale (PVC et brun commercial pour la couleur extérieure). Les dimensions de l'ouverture brute sont de 7' 10" de largeur x 8' 4" de hauteur. La porte coulissante actuelle possède 4 panneaux, une imposte et deux fenêtres latérales étroites. La proposition est de retirer les fenêtres latérales, remplacer l'imposte par une nouvelle imposte semblable et de remplacer la porte à 4 panneaux par une porte un peu plus large à 2 panneaux.

### **JUSTIFICATION**

À la séance du 5 mai 2021, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés.

### **Relativement à l'immeuble situé au 175, avenue Querbes, voici un extrait du procès-verbal :**

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre dans l'environnement de la ruelle;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement a très peu d'impact sur les bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que la proposition est de qualité et qu'elle répond aux critères PIIA.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Sans réserve

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Relativement à l'immeuble situé au 35, avenue Beloeil, voici un extrait du procès-verbal :**

CONSIDÉRANT que le projet préserve les caractéristiques d'origine toujours existantes;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement au-dessus du volume d'un étage s'intègre et rappelle une composante disparue;

CONSIDÉRANT que l'architecture proposée pour la portion arrière se distingue tout en étant subordonnée au volume principal;

CONSIDÉRANT que les fenêtres ne sont pas d'origine et que la modification de ces ouvertures a affecté la qualité architecturale globale du bâtiment, mais que les nouvelles fenêtres n'aggravent pas cette situation;

CONSIDÉRANT que le projet préserve les caractéristiques d'origine toujours existantes;

CONSIDÉRANT les orientations formulées lors de la séance du CCU du mois de mars 2021.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Sans réserve

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Relativement à l'immeuble situé au 90, avenue Vincent-d'Indy, voici un extrait du procès-verbal :**

CONSIDÉRANT la valeur architecturale remarquable du bâtiment et que selon la classification Bisson, il est de catégorie 1;

CONSIDÉRANT que l'édifice doit être considéré dans le cadre de l'ensemble monumental que constituent avec lui le Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie, la maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et la Faculté de musique de l'Université de Montréal;

CONSIDÉRANT les orientations formulées par le CCU lors de la première présentation;

CONSIDÉRANT que les travaux affectent peu l'apparence extérieure du bâtiment.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Sans réserve

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Relativement à l'immeuble situé au 1150-1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, voici un extrait du procès-verbal :**

CONSIDÉRANT que les modifications proposées aux ouvertures résultent d'une révision des aménagements intérieurs et qu'elles ne dénaturent pas le concept architectural du bâtiment déjà approuvé;

CONSIDÉRANT que les aménagements paysagers proposés dans la marge de recul et dans l'emprise de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux sont compatibles avec la palette végétale du secteur et contribuent à atténuer la dénivellation entre le projet et la rue;

CONSIDÉRANT que les panneaux de verre clair proposés sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, au niveau du sous-sol et du rez-de-chaussée, permettent d'offrir une transparence et une ouverture sur la rue;

CONSIDÉRANT que les garde-corps en verre proposés pour les terrasses sur le toit sont identiques à ceux proposés pour les balcons et loggias dans toutes les phases du projet.

## DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec la suggestion suivante :

- Au coin nord-est du bâtiment, la fenestration du sous-sol et du rez-de-chaussée faisant face à l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux pourrait prévoir une gradation du niveau de réflectivité afin de réduire l'opacité générale de cette grande surface.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur le PIIA.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À la séance du 19 mai 2021, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés.

### **Relativement à l'immeuble situé au 760-762, avenue Wiseman, voici un extrait du procès-verbal :**

CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale remarquable du duplex et que selon la classification Bisson, il est de catégorie 1;

CONSIDÉRANT que le bâtiment fait partie d'une série de 7 duplex et que les fenêtres proposées brisent l'harmonie actuelle entre les façades;

CONSIDÉRANT que les fenêtres remplacées sont des composantes d'origine;

CONSIDÉRANT que la proposition ne préserve pas les divisions d'origine du côté extérieur;

CONSIDÉRANT que le modèle de la nouvelle porte de la façade latérale ne s'intègre pas avec les composantes d'origine et que les modifications apportées brisent les alignements avec les ouvertures à l'étage.

## DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec les réserves suivantes :

- Réplique à l'identique des portes et des fenêtres d'origine avec des menuiseries en bois;
- Pour les fenêtres, préserver les composantes et les divisions actuelles soit la contre-fenêtre extérieure à guillotine et le battant intérieur;
- Pour les carreaux, vrais croisillons ou simulés par des croisillons collés à l'intérieur et à l'extérieur avec un intercalaire dans l'unité scellée seulement;
- Pour la couleur des menuiseries des fenêtres et des portes, couleur claire telle que l'existant;
- Les portes du perron avant et les mains courantes pourraient être d'une couleur contrastante plus foncée;
- Pour le déplacement de la porte au mur latéral, préserver l'alignement des ouvertures entre le rez-de-chaussée et l'étage en inversant la porte et la fenêtre au rez-de-chaussée.

Et avec la suggestion suivante :

- Privilégier la réparation et l'entretien des composantes d'origine au remplacement complet.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Relativement à l'immeuble situé au 1726-1728, avenue du Manoir, voici un extrait du procès-verbal :**

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à l'apparence extérieure du bâtiment sont mineures;

CONSIDÉRANT que la proposition permet d'accéder à la cour directement, mais que la couleur noire s'intègre peu avec les autres finis du mur existant.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec la réserve suivante :

- Le garde-corps, la main courante et la structure du nouveau perron de la cour devront être de couleur blanche.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Relativement à l'immeuble situé au 927, avenue Davaar, voici un extrait du procès-verbal :**

CONSIDÉRANT que le projet vise le remplacement de certaines composantes d'origine;

CONSIDÉRANT que plusieurs façades d'immeubles voisins présentent des caractéristiques communes, mais que leurs ouvertures ont été modifiées sans égard aux concepts d'origine;

CONSIDÉRANT que l'unité concernée par la demande en cours soit la seule ayant conservé ses fenêtres d'origine et ses pieds-droits et qu'ainsi elle est un témoin significatif;

CONSIDÉRANT que la proposition ne respecte pas les caractéristiques d'origine tant au point de vue du type de fenêtres que de la couleur.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec les réserves suivantes :

- Pour la façade principale, toutes les fenêtres devront être de couleur blanche;
- Pour les guillottes à deux sections avec pieds-droits, conservation ou reproduction des pieds-droits dans la même matérialité que l'existant et préservation des divisions actuelles et le mode d'ouvrant de la fenêtre extérieure, soit une guillotine  $\frac{1}{3}$ - $\frac{2}{3}$ ;
- Si des carreaux sont ajoutés aux fenêtres, vrais croisillons ou simulés par des croisillons collés à l'intérieur et à l'extérieur avec un intercalaire dans l'unité scellée seulement;

- Les carreaux doivent être faits tels que l'existant soit par exemple trois grands carreaux dans la partie supérieure pour les plus grandes ouvertures;
- Pour les autres fenêtres au rez-de-chaussée, utiliser des guillottes. Ces dernières pourraient avoir une proportion 50/50;
- Pour le remplacement de la fenêtre au sous-sol en façade, le modèle devra être tel que l'existant, mais blanc;

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Relativement à l'immeuble situé au 6145, avenue Durocher, voici un extrait du procès-verbal :**

CONSIDÉRANT que l'ouverture actuelle a été modifiée en regroupant une porte simple et une fenêtre et que cette modification ne respecte pas le concept d'origine du bâtiment et ne s'intègre pas à la façade;

CONSIDÉRANT que la proposition et le retrait des fenêtres latérales n'améliorent pas l'apparence extérieure du bâtiment;

CONSIDÉRANT les orientations du CCU lors de la présentation précédente.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec les réserves suivantes :

- Conserver les divisions existantes;
- Remplacer la porte coulissante par des portes françaises.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s. o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s. o.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s. o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. 0.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Étape réalisée :

- Les dossiers ont fait l'objet d'une recommandation par le comité consultatif d'urbanisme lors des séances du 5 mai et du 19 mai 2021.

Étapes à réaliser :

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du *Règlement 1189* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Elise LACOURSIERE BOURGET  
architecte

#### **ENDOSSÉ PAR**

Tom FLIES  
Chef de Division urbanisme, permis inspection

Le : 2021-05-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa



**Dossier # : 1213711004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte de la décision 500-17-113483-203 de la Cour Supérieure rendue le 16 mars 2021 et de la décision 500-09-029461-217 de la Cour d'appel du Québec rendue le 21 mai 2021

**DÉPÔT** au conseil d'arrondissement de la décision 500-17-113483-203 de la Cour Supérieure du Québec rendue le 16 mars 2021 et de la décision 500-09-029461-217 de la Cour d'appel du Québec rendue le 21 mai 2021.

**Signé par** Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-06-02 16:59

**Signataire :**

Marie-Claude LEBLANC

---

Directrice d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1213711004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte de la décision 500-17-113483-203 de la Cour Supérieure rendue le 16 mars 2021 et de la décision 500-09-029461-217 de la Cour d'appel du Québec rendue le 21 mai 2021

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 160280 - 1203711005: Prendre acte de la décision 67273 de la Commission municipale rendue le 10 août 2020

**DESCRIPTION**

Prendre note de la décision 500-17-113483-203 de la Cour Supérieure du Québec rendue le 16 mars 2021 et de la décision 500-09-029461-217 de la Cour d'appel du Québec rendue le 21 mai 2021

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-03-18

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur d'arrondissement adjoint-gestion  
territoire et sa